

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESSIEURS LES PRESIDENTS DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ;
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;
EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DU CORPS DIPLOMATIQUE,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Le plaisir que je ressens aujourd'hui en m'adressant à vous, Honorables Représentants du Peuple Centrafricain, est à la mesure du profond respect que mon Gouvernement accorde à la plus représentative de nos Institutions Républicaines.

Je m'adresse à vous au nom du Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger pour satisfaire à cette tradition républicaine instaurée par l'article 41 alinéa 1 de la Constitution du 27 décembre 2004 qui veut que dans notre système politique, empreint de franche collaboration des pouvoirs, le Chef du Gouvernement, vienne présenter sa Déclaration de Politique Générale au Peuple que vous représentez soixante(60) jours après la formation du Gouvernement.

En fait de politique générale, il s'agit plus précisément d'un programme de court terme élaboré par le Gouvernement pour répondre à la haute mission que le Chef de l'Etat m'a confiée après la tenue du Dialogue Politique Inclusif et pour la période qui nous sépare des élections générales de 2010.

Mais je voudrais, avant toute chose, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous présenter, Honorables Députés à l'Assemblée nationale, mes félicitations les plus chaleureuses, à chacun d'entre vous pour le travail important que vous ne cessez d'accomplir depuis le début de cette quatrième législature et qui contribue efficacement à entretenir notre jeune démocratie et à la raffermir à chaque instant.

Je pense que cette contribution est plus que nécessaire à une étape où notre pays s'engage dans une voie nouvelle qui doit nous conduire vers plus de liberté, plus de progrès et de prospérité dans un esprit nouveau, celui de la réconciliation et du pardon.

Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Je voudrais plus particulièrement vous adresser toutes mes félicitations pour la manière avec laquelle vous conduisez notre Assemblée Nationale.

C'est sans aucun doute en raison de la seule cause qui vaille, celle de la Patrie, spécialement à des périodes difficiles que notre pays a traversées.

Vous avez su, avec beaucoup de dignité et de dextérité, et avec une hauteur d'esprit remarquable, conduire cette auguste institution en évitant à notre pays de connaître des contradictions profondes pouvant remettre en cause son équilibre.

Mes compliments vont également à tous les membres du bureau de l'Assemblée Nationale qui vous accompagnent dans cette délicate et exaltante mission et qui viennent d'être réélus ou élus.

Je suis persuadé qu'une Assemblée comme la vôtre sera aux côtés du Gouvernement le fer de lance de la politique de réconciliation et de relance économique qu'attend la population centrafricaine.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES,

En m'adressant à la représentation nationale ce jour, pour présenter le Programme de mon Gouvernement, permettez que je saisisse cet instant solennel avec humilité, pour remercier très sincèrement le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence le Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVONDA pour la confiance qu'il a renouvelée à ma modeste personne pour conduire et coordonner l'action gouvernementale.

Avec l'ensemble du Gouvernement et avec votre soutien, je m'attellerai à cette noble tâche en faisant l'effort de mériter cette confiance tous les jours et dans toutes les actions que nous entreprendrons ensemble pour le progrès économique et social de notre cher et beau pays, la République Centrafricaine.

La République Centrafricaine, comme la plupart des Etats africains, a traversé au cours de ces 10 dernières années des périodes difficiles au cours desquelles le tissu social s'est pratiquement déchiré,

la cohésion nationale mise à rude épreuve et où le pays s'est retrouvé parfois au bord de l'implosion.

Mais, grâce à Dieu, notre pays a réussi à éviter le pire et nous avons pu commencer par taire nos ressentiments pour amorcer la reconstruction nationale.

En effet, au cours du Dialogue Politique Inclusif tenu du 8 au 20 décembre 2008, les Centrafricaines et les Centrafricains se sont exprimés dans la ferveur, dans la dignité et avec patriotisme.

Ils ont voulu par leur participation sans équivoque, les opinions et souhaits exprimés à travers les recommandations du dit dialogue, faire connaître aux yeux de la communauté internationale que la réconciliation nationale dont le Chef de l'Etat a fait la base de sa politique de renouveau est un choix juste pour notre pays.

En prenant part aux travaux de ce dialogue, les Centrafricains ont voulu signifier qu'ils ont décidé, à l'appel du Président de la République, de se redonner la main, de ne plus prendre en otage le peuple de l'arrière-pays, de mettre un terme aux violences politiques et de faire le choix conséquent pour le bien de la Patrie.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

Il s'agit désormais pour nous, de nous engager dans une véritable consolidation de la Nation centrafricaine autour de valeurs de paix, de fraternité, de solidarité et d'engagement au travail productif au service du progrès et du développement.

Nous devons méthodiquement, patiemment et résolument recoudre définitivement le tissu social, poursuivre une politique hardie de réconciliation nationale et d'apaisement des cœurs afin que les Centrafricains discutent, se parlent, s'écoutent, et se respectent mutuellement.

Pour ce faire, nous devons taire les rancœurs du passé ; nous devons nous redonner la main et, dans un même élan, remettre sur le chantier l'ouvrage de la reconstruction d'un Centrafrique pacifié, uni et résolument engagé vers le progrès.

Je m'engage, Honorables Députés de la Nation, si vous m'en offrez l'opportunité, car c'est de cela qu'il s'agit, de faire face aux enjeux du moment et de relever les défis du développement auxquels nous sommes confrontés.

En effet, en dépit des avancées que nous avons connues en douze mois de travail, d'effort et d'engagement pour vaincre les défis d'ordre politique, économique et social qui jalonnent notre marche en avant vers plus de progrès et de bien-être, le chemin qui reste à parcourir est encore long et nous impose à tous plus de détermination et d'ardeur au travail.

Le Gouvernement a pris des initiatives hardies et soutenues dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures, sans effets d'annonces, mais avec lucidité et détermination.

Il s'agit, en conformité avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté(DSRP), d'accélérer la cadence dans la satisfaction des besoins urgents de la population en privilégiant ces quatre segments majeurs, tout en consolidant les acquis dans les autres secteurs.

Afin de vous permettre de mieux mesurer les efforts que nous avons accomplis sous l'autorité directe du Président de la République, Chef de l'Etat, un bref aperçu des actions menées par le Gouvernement, en exécution des engagements pris lors de ma précédente Déclaration de Politique Générale prononcée devant votre auguste assemblée le 26 mars 2008, me semble important.

Ce bilan partiel porte sur les douze(12) mois d'exercice et les objectifs prioritaires du précédent Gouvernement qui tournaient autour de quatre(4) axes qui sont :

le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix ;

le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des Droits de l'Homme ;

la stabilisation macroéconomique ;

la reconstruction des infrastructures de base et la relance des secteurs productifs et sociaux.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

A. RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

Je n'avais pas manqué de relever devant cette Assemblée l'année dernière, qu'au plan sécuritaire, l'effectif et le matériel des forces de défense et de sécurité sont insuffisants face à l'ampleur des tâches de maintien de la paix qui leur incombent et que la situation sécuritaire était extrêmement préoccupante.

Sans pour autant cacher les chiffres, je vous ai indiqué que sur environ 5 000 hommes, 1 200 seulement étaient affectés à la protection du territoire et de la population, auxquels s'ajoutent quelques 1700 gendarmes inégalement répartis sur un territoire de 623 000 km² et 9 000 km de frontières à surveiller, dont plus de 6 000 km exposés à de zones de conflits, favorisant une grande circulation d'armes légères.

Conscient de la situation, le Gouvernement a fait de la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, le premier pilier de son action.

Ainsi, au cours de l'année 2008, il a mis en œuvre un train de mesures parmi lesquelles :

- le renforcement des effectifs de la gendarmerie par le recrutement de 196 nouveaux gendarmes;
- la création d'une école d'officiers et de sous officiers suivi du recrutement de 60 élèves admis à la première promotion actuellement en formation ;
- l'organisation des formations permanentes de 2 à 8 semaines dispensées à 960 agents de la police ;
- le recrutement et la formation de 400 gardiens de la paix dans la police ;
- la dotation en véhicules et en outils informatiques des tribunaux de Grande Instance de Bozoum, de Bossangoa, de Kaga Bandoro et de Sibut ;
- la construction de deux palais de justice à Bossangoa et Kaga Bandoro et la réhabilitation de ceux de Bozoum et Sibut ;
- la construction de quatre centres de détention pour femmes à Bozoum, Bossangoa, Kaga Bandoro et Sibut ;
- la formation et l'affectation de 4 régisseurs et 12 gardiennes de prisons pour femmes etc.

Ces mesures ont été prises en direction de la police, de l'armée et de la justice, qui sont des maillons d'une même chaîne chargée de gérer les questions de maintien de sécurité, de l'ordre et de respect des droits de l'homme. Les effets attendus de ces mesures sur l'amélioration des forces de défense et de sécurité sont de nature à créer un climat de confiance susceptible de rassurer les populations et réduire le niveau de la délinquance dans notre pays.

Il est aussi important de relever que dans le cadre de la réforme et la restructuration de nos forces de défense et de sécurité, une activité majeure a été réalisée au cours de l'année 2008 : je pense en particulier à l'organisation en avril 2008 du Séminaire National sur la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS) dont les conclusions et recommandations permettront de relever les défis identifiés au niveau du secteur.

En outre, pour améliorer la situation inconfortable de la RCA en matière de sécurité, due en partie à la prolifération des armes légères et de petits calibres, un processus de réduction et de contrôle des armes légères et de petits calibres a été lancé par la destruction et l'incinération de 429 armes collectées dans le cadre du PRAC le 23 août 2008.

L'ensemble des efforts ainsi entrepris au plan sécuritaire a retenu l'attention de la communauté internationale qui a admis la RCA, le 12 juin 2008, dans le plan d'action de la Commission des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix pour lui permettre de surmonter les défis qui restent et qu'il faut surmonter.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

B. LE RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Sur la question de la gouvernance et de l'Etat de droit, nous avons engagé des actions hardies en ce qui concerne : la promotion de la bonne gouvernance, le respect des droits humains, l'amélioration de l'efficacité de notre administration publique, le renforcement de l'Etat de droit, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la redynamisation du processus de décentralisation, l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion de l'égalité et l'équité de genre.

*Sur le renforcement de la bonne gouvernance, le Gouvernement n'a pas manqué d'engager dans ce domaine plusieurs actions. Il faut noter en particulier :

- la création, le 31 mars 2008, du Comité National de Lutte contre la Corruption chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption et d'assurer sa diffusion auprès des acteurs publics et privés ;

- la création, le 21 juillet 2008, d'un Bureau d'Accueil des usagers au sein de l'Inspection générale des Finances, chargé de :

*recueillir les doléances des usagers des services de l'Etat ;

*procéder à des investigations pouvant conduire à identifier les phénomènes de corruption, fraude, malversation ainsi que leurs auteurs.

- l'adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives le 1^{er} avril 2008 ;

- l'adoption, le 06 juin 2008, de la loi portant code de marchés publics et la création d'une Autorité de Régulation des Marchés Publics qui doit dorénavant encadrer les opérations de passations de marchés de l'Etat ;

- la création le 06 octobre 2008 d'un Guichet Unique de formalités des entreprises en RCA, chargé de simplifier les procédures de création, modification, dissolution ou cessation d'activités des entreprises afin de contribuer à l'amélioration du climat des affaires pour le rendre plus incitatif à l'investissement.

Toutes ces actions visent, Mesdames et Messieurs Honorables Députés, à lutter contre ce fléau endémique qui est devenu une épine dans les pieds de l'Etat et qui freine l'efficacité et la performance de notre administration publique.

*Au plan de la promotion de la culture démocratique, un peu plus de huit(8) mesures et actions ont été mises en œuvre pour appuyer les institutions publiques et la société civile et renforcer leurs capacités.

Ces actions ont permis de mettre en place et d'équiper l'Observatoire des Médias, d'engager les actions de création d'un département des sciences de l'information et de la communication à l'université de Bangui, de démarrer l'installation des radios communautaires en milieu rural(Paoua, Kaga-Bandoro, Biraou) et de mettre en chantier l'extension du centre de diffusion de Bimbo.

*S'agissant du Dialogue Politique Inclusif, ses assises se sont tenues du 08 au 20 décembre 2008, assorties des recommandations qui jettent les bases d'un retour à la paix et à la réconciliation nationale.

*S'agissant de la Promotion des Droits Humains, il faut dire que les services du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme ont bénéficié d'un renforcement de capacité qui leur a permis d'élaborer et d'adopter un projet de texte portant création d'un comité national chargé de l'élaboration du plan d'action national en matière de protection des droits de l'homme.

*Quant à l'amélioration de l'efficacité de notre administration publique, il convient de mentionner que le Gouvernement a pu engager deux (2) actions, l'une concerne la mise en application de la procédure simplifiée de prise en charge du personnel de l'Etat, et l'autre porte sur le démarrage de l'audit organisationnel de trois ministères sur les sept(7) ministères pilotes retenus.

* Pour ce qui concerne le renforcement de l'Etat de Droit, le Gouvernement a élaboré et soumis au Parlement les projets de code pénal, de procédure pénale et de justice militaire. Il a pu, en outre, construire deux(2) palais de justice à Bozoum et à Kaga-Bandoro, de même qu'il a réhabilité les palais de justice de l'Ouham-Pendé et la Kémo.

*Parlant de l'amélioration de la gestion des finances publiques,

Je puis dire que le Gouvernement a engagé des actions vigoureuses dans ce domaine.

En premier lieu, et sous l'autorité directe du Président de la République, je me suis personnellement concentré sur la mission essentielle de vérification des opérations de recouvrements et de dépenses effectuées par les services des impôts et du trésor.

Les deux (2) missions minutieusement préparées l'une après l'autre sur le plan méthodologique et sans moyens matériels particuliers, ont révélé l'existence d'un vaste réseau de détournement de deniers publics au niveau des services des impôts et du trésor public, animé par des agents véreux et sans conscience des difficultés du pays et de la population.

Les résultats du travail de la première mission effectuée courant juillet 2008 ont révélé qu'il se passe une tragédie à la régie des Impôts et Domaines marquée par un détournement massif des recettes fiscales.

Le montant des sommes détournées par les fonctionnaires des impôts, traduits en justice et condamnés en correctionnelle, s'élève à 2.565.915.718 F.CFA. Ce montant reste provisoire étant donné qu'un reliquat de ce dossier sera examiné très prochainement par la justice à l'occasion de sa session criminelle.

Mieux, au cours de l'instruction de ces affaires, les magistrats instructeurs ont découvert des situations nouvelles pouvant augmenter le montant que je viens d'évoquer.

La deuxième mission, qui a commencé depuis le mois de novembre et qui suit son cours, concerne à la fois les services des impôts, du trésor et des bourses et stages.

Le récapitulatif des irrégularités nous donne provisoirement un montant total de : 3.977.739.343 F.CFA se répartissant comme suit :

- Situation des redressements fiscaux.....3.716.889.069 F.CFA;
- Situation des pensions..... 79.980.274 F.CFA ;
- Situation des bourses payées à tort.....183.870.000 F.CFA.

Le Gouvernement, sous l'Autorité de son Excellence Monsieur le Président de la République, entend poursuivre ces contrôles dans tous les secteurs de l'administration où l'on perçoit et gère les deniers de l'Etat, de même qu'il entend établir la responsabilité administrative des hauts fonctionnaires chargés d'administrer les dits secteurs et d'en tirer toutes les conséquences.

Par ailleurs, d'autres actions significatives ont été réalisées, au nombre desquelles l'on note :

- L'adoption des textes portant Règlement Général sur la comptabilité publique et réglementant les procédures d'exécution des dépenses publiques ;
- l'application au niveau de la Direction générale des impôts du logiciel SYSTEMIF pour une meilleure gestion des contribuables ;
- l'application au niveau de la Direction générale des douanes du logiciel SYDONIA ;
- l'institution par décret de la procédure simplifiée de gestion administrative et financière du personnel civil et militaire ;
- la réalisation de l'audit des comptes actifs du trésor dans les banques commerciales ;
- l'adoption d'un code de marchés publics ;
- la création d'une autorité de régulation des marchés publics ;
- la création d'un comité national de lutte contre la corruption.

*Parlant de la mise en œuvre du DSRP, j'ai fait parvenir au département en charge de la mise en œuvre et du suivi de notre Document de Stratégie de politique Economique une lettre de mission dans laquelle j'ai indiqué les orientations qui devaient permettre une plus grande appropriation du DSRP par tous les acteurs de la vie nationale et permettre aussi une mobilisation plus accrue des ressources financières extérieures.

C'est ainsi que le Gouvernement s'est attelé, au cours de l'année qui vient de s'achever, à :

- Mettre en place et rendre opérationnel le cadre institutionnel du DSRP. Il s'agissait avant tout de faire asseoir l'ossature organisationnelle pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DSRP. A cet effet, des textes organiques ont été signés par mes soins pour créer un comité national stratégique, un comité national technique, un secrétariat technique, neuf comités sectoriels et sept comités régionaux. A ce jour, il ne reste plus que l'installation officielle des comités régionaux qui interviendra le mois prochain. Il me paraît important de souligner le rôle combien déterminant de ces comités régionaux dans le processus de formulation des stratégies du DSRP.
- A renforcer les capacités des acteurs que sont les parlementaires, les membres du gouvernement, les O.N.G, le secteur privé, etc. permettant ainsi une plus grande appropriation nationale de notre

document de stratégie.

- A poursuivre les efforts de mobilisation des contributions annoncées par les partenaires lors de la Table Ronde de Bruxelles. Dans cet exercice, le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour rechercher auprès des partenaires extérieurs les ressources nécessaires au financement des quatre piliers du DSRP évalués à environ 630 milliards de FCFA. L'évaluation faite à la date du 15 Novembre 2008 montre que les ressources effectivement mobilisées à travers la signature d'une convention s'élèvent à 336 milliards de FCFA. Vous comprendrez aisément que la moitié du chemin reste à parcourir. J'engagerai donc mon Gouvernement à parachever les accords de coopération en cours de finalisation et de rechercher d'autres sources de financement auprès d'autres partenaires tels que les pays scandinaves et du Golfe.

* Le renforcement du processus de décentralisation et de la réorganisation de l'administration territoriale était l'un des objectifs importants de notre Déclaration de Politique Générale, car une politique gouvernementale, aussi élaborée soit-elle, ne peut aboutir que grâce à l'adhésion et à la participation des populations.

Pour ce faire, l'Etat doit se restructurer pour promouvoir cette participation des populations dans le processus de prise de décisions et dans les activités de développement considérées comme une volonté ferme de bonne gouvernance.

A cet effet, le Gouvernement a mis en place, avec le concours des partenaires au développement dont le PNUD, un programme cadre intitulé : « GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE et DECENTRALISATION » pour la période 2008-2011.

Ce programme vise le développement des partenariats multiformes en vue de permettre aux collectivités territoriales et les administrations déconcentrées de l'Etat de disposer des ressources humaines compétentes, acquises à la cause des collectivités territoriales. C'est ainsi qu'en partenariat avec l'Union Européenne et l'Association Internationale des Maires Francophones, un programme de formation d'administrateurs déconcentrés est à l'étude.

De même, deux(2) séminaires de perfectionnement en gestion municipale et finances locales ont été réalisés à Bambari à l'attention des Présidents des Délégations spéciales, Secrétaires Généraux, Comptables et Receveurs municipaux des régions de l'Est, du Centre et du Nord à Bangui pour leurs collègues du Sud, et Nord-Ouest, grâce à l'appui du PNUD et au soutien des Experts Béninois et Burkinabés qui ont renforcé l'équipe des formateurs centrafricains.

Toutefois, avec l'appui non négligeable du PNUD, les Présidents des Délégations Spéciales de Bambari, Bossangoa, Nola, Bangassou et Bria ont effectué des voyages d'études et d'échanges de bonnes pratiques auprès des Municipalités du Bénin et du Burkina Faso.

J'avoue que ces voyages ont provoqué un réel déclic chez nos édiles locaux quant au Leadership et à planification stratégique. Par ailleurs, dans le cadre de la recherche des voies et moyens susceptibles d'accroître les capacités opérationnelles de nos municipalités, le Fonds d'Equipement des Nations Unies(FENU) est entrain d'explorer avec le Gouvernement les opportunités de partenariat en vue du renforcement des capacités des communes.

Enfin, un projet de création d'un centre de formation et de perfectionnement des élus locaux et des cadres des collectivités territoriales est en gestation et sa mise en œuvre ne saurait tarder. Ces formations offrirait l'opportunité à nos élus et cadres de se familiariser au leadership visionnaire, au maniement des outils modernes de gestion, à la planification stratégique et à l'outil informatique.

La légitimité de l'Etat et des collectivités locales se mesure à l'aune des prestations de qualité qu'ils sont censés fournir aux populations. A cet effet il est également envisagé de créer une agence d'équipement et d'intervention intercommunale, en un mot, une « banque » des communes destinée à financer l'acquisition des infrastructures et autres réalisations susceptibles d'améliorer le cadre de vie des populations.

La décentralisation étant un programme lourd et toujours inachevé, il est difficile du haut de cette tribune de relater de manière exhaustive toutes les stratégies. Afin de familiariser les élus de la Nation à cette problématique, un séminaire parlementaire a été prévu à l'attention des élus de la Nation.

* Pour l'environnement des affaires, il convient de dire que des efforts notables ont été entrepris en vue de l'amélioration du climat des affaires.

L'une des actions que je vais citer en exemple est la création le 6 octobre 2008, du Guichet Unique de formalité des entreprises, rendu opérationnel à Bangui.

Il faut relever que, depuis son entrée en fonction, cette structure a profondément simplifié la procédure de création des entreprises dont la durée passe d'une moyenne de un à quatre mois à une moyenne de sept (7) à quinze(15) jours.

Ce processus d'amélioration du climat des affaires est amorcé tant à Bangui que dans les sept(7) antennes régionales du pays localisées à Mbaïki, Bouar, Berberati, Bossangoa, Bambari, Bria et Bangassou.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

C. LA STABILISATION MACROECONOMIQUE

En 2008, la situation économique de la République Centrafricaine a été caractérisée par un ralentissement de la croissance économique avec un taux de croissance du PIB réel de 2,5% au lieu de 4,9% en prévision initiale, contre 4,2% en 2007.

La baisse de l'activité dans les principaux sous secteurs de l'économie en relation avec la chute de la production de coton, de bois et de diamant ainsi que l'impact de la crise d'électricité a affecté considérablement le niveau de la croissance de cette année.

La production totale du coton a connu une baisse puisqu'elle est passée de 4517 tonnes en 2007 à 3636 tonnes en 2008. Celle de café a connu une baisse de 10% entre 2007 et 2008.

Dans le secteur forestier, la production de grumes est passée de 516 000 m3 en 2003 à 624 861 m3 en 2006 puis est revenue à 499 976 m3 en 2008.

Quant au diamant, sa production, après avoir atteint 332 680 carats en 2003, est passée à 417 691 carats en 2007 puis est revenue à 371 474 carats en 2008.

Le taux d'inflation a atteint 8% en 2008 contre 1% en 2007.

La crise financière internationale constitue un choc énorme, à un moment où la République Centrafricaine s'inscrit dans la dynamique de lutte contre la pauvreté. Elle compromet les progrès appréciables enregistrés ces cinq dernières années et accentue les effets de la récente hausse vertigineuse des prix du pétrole et de la crise alimentaire mondiale sur l'économie nationale. C'est pourquoi le gouvernement s'est rapidement saisi de la question et a mis en place un groupe de réflexion, qui a déposé ses conclusions sur les effets de cette crise sur notre économie. Il est apparu aux conclusions que deux secteurs de notre économie ont subi de plein fouet l'impact de cette crise. Il s'agit des secteurs du bois et des mines.

Afin d'éviter les faillites des entreprises et de préserver les emplois, le Gouvernement a pris des mesures courageuses de sauvetage, dans le secteur du bois, en révisant les valeurs mercuriales et en étalant sur plusieurs mois les règlements des taxes de loyers 2009 des Permis d'Exploitation et d'Aménagement.

Le Gouvernement a malgré tout mis en œuvre une politique macroéconomique prudente afin d'enclencher une relance qui s'appuie sur une dynamique durable. Cette stratégie s'est traduite dans la mise en œuvre des programmes et projets visant :

- la modernisation de l'agriculture et de l'élevage : l'option du Président de la République est de faire du secteur agricole le moteur du développement de notre pays. C'est pourquoi le gouvernement a sollicité et obtenu de la FAO 3,9 milliards de francs Cfa en faveur de l'agriculture. Près de 3,7 milliards ont été utilisés pour la fourniture d'intrants agricoles afin de permettre aux populations rurales, en particulier celles affectées par les conflits politico militaires, de reprendre la production alimentaire et faire renaître le secteur agricole et rural. De ce montant, environ 2,7 milliards de francs CFA ont été affectés à la production végétale et un peu plus de 655 millions à la production animale et le renforcement des capacités des institutions partenaires (ONG), y compris les services de l'Etat (ICRA, ACDA).

Aussi, pour assurer le renforcement des institutions agricoles, le gouvernement a créé le Fonds de Développement Agricole et Pastoral(FDAP) et l'Office National du Matériel Agricole et Pastoral(ONMAP).

Il convient enfin de relever que cinq(5) projets ont été mis en place en vue d'intensifier et de diversifier notre secteur agricole, sur financement des partenaires en collaboration avec la FAO.

En matière de production végétale, on note la fourniture en intrants et du petit matériel agricole à 8500 ménages agricoles vulnérables dans le cadre de l'initiative contre la crise alimentaire et la flambée des prix dans les préfectures de l'Ombella-Mpoko, de la Lobaye, de la Kémo et de Bangui, pour une reprise durable des activités ;il ya également la mise en place de 5000 chaînes de traction animale grâce au fonds de réponse à la crise alimentaire, la mise en place de 224 ha de parcelles de multiplication de semences implantées dans cinq (5) pôles de développement (Bouar, Kaga-Bandoro, Sibut, Bambari et Bossangoa) et la constitution d'un stock stratégique de semences vivrières et d'outils agricoles pour 3000 familles.

En matière d'élevage, les évènements de ces dernières années ont eu de graves conséquences sur les éleveurs et les élevages :

- les éleveurs peuls dans les principales zones d'élevage du pays sont obligés de partir de leurs campements et se retrouvent soit aux abords des grands axes routiers abandonnant leurs animaux dans la brousse, soit partis sans adresse vers d'autres localités ;

- les campements d'éleveurs sont souvent visités par des coupeurs de route qui prennent des otages en exigeant de grosses rançons; ce qui les oblige à vendre à vil prix un grand nombre de leurs animaux ;

- les couloirs de passage des troupeaux de commerce sont utilisés par des bandits, souvent non identifiés, pour traquer les convoyeurs et les animaux de commerce.

Cette situation a favorisé l'installation d'une crise alimentaire en matière de production animale et les indices sont nombreux :

- Plusieurs villes du pays, y compris Bangui, la capitale connaissent une carence progressive en bétail et viande. Les ravitaillements en bétail des boucheries nécessitent des grands déplacements vers les préfectures de l'Est alors que les zones d'élevage par excellence de l'Ouest, du Nord Ouest et du Centre sont vidées de leurs troupeaux ;

- De moins en moins, le bétail est convoyé vers le principal marché terminal de Bangui Pk 13 et vers certaines grandes villes de provinces. Les coûts du bétail sur pied ont considérablement augmenté et le kilogramme de viande sur les marchés de consommation est devenu plus cher qu'il n'y a quelques années ;

- Les difficultés d'approvisionnement en poussins d'un jour pour les élevages avicoles modernes et périurbains créent l'irrégularité dans la fourniture des produits avicoles (poulets de chair, œufs) et augmentent les prix de vente de ces produits.

Devant cette situation, le Gouvernement a lancé en 2008 un plan d'urgence portant sur quelques activités pastorales dans les zones urbaines de Bangui et dans les localités périphériques. Dans ce cadre, on peut citer :

- le « Projet d'appui à la diversification des revenus des familles vulnérables par l'élevage des petits ruminants dans les zones sinistrées » de l'Ouham, l'Ouham Pendé et la Nana- Gribizi, d'un montant de 749 500 dollars américains accordés par la FAO. Ce projet est en cours d'exécution depuis avril 2008 et prendra fin au mois de mars 2009.

D'autres actions ont été menées dans les localités plus éloignées de Bangui, en particulier une campagne de vaccination contre la péripneumonie contagieuse des bovidés(PPCB),réalisée dans les préfectures de la Ouaka, la Basse-Kotto, la Haute-Kotto et la Nana Gribizi, grâce à un don soudanais en vaccin, depuis le mois d'août 2008, pour sauvegarder le cheptel local affecté par le fléau.

- la valorisation des ressources forestières : le souci du Gouvernement dans ce domaine est d'améliorer la transparence dans la gestion des ressources forestières et fauniques, tout en créant un environnement propice aux affaires dans le secteur.

A cet effet, il a élaboré et fait adopter par le parlement un nouveau code forestier promulgué le 17 octobre 2008.

Des inspecteurs de contrôles frontaliers ont été nommés en janvier 2008 et des brigades mobiles d'intervention et de vérification (forêt et faune) ont été créées en juillet 2008 afin de contrôler tous les mouvements de bois à la sortie du territoire national puis de sécuriser les recettes forestières et fauniques et renforcer les capacités de suivi et de contrôle dans les secteurs de la forêt et de la faune.

A tout cela, il faudrait ajouter les autres réalisations qui se présentent comme suit :

- la création d'un Observatoire Economique de la filière bois ;

- la sécurisation des recettes des produits bois avec l'intervention de BIVAC EXPORT RCA et des deux brigades mobiles d'intervention : un montant de 2.375.389.827 francs Cfa a été sécurisé jusqu'en Décembre 2008.

- la validation des programmes d'emploi des communes pour l'utilisation des taxes versées aux communes forestières. Trois versements représentant 426.146.154 francs CFA ont été effectués en faveur de quinze(15) communes forestières.

- le développement du secteur minier : la stratégie de relance du secteur minier, considéré comme la mamelle nourricière de l'économie centrafricaine, repose sur une augmentation significative de sa production afin qu'elle soutienne l'économie par sa contribution aux recettes de l'Etat.

Au cours de l'année 2008, le Gouvernement a fait procéder à l'audit du secteur minier. Un comité interministériel est mis sur pied afin d'examiner le rapport produit par le bureau d'études commis à cet effet.

L'adoption dudit rapport ainsi que des recommandations qui y sont contenues permettront de mettre en œuvre la révision du code minier.

Le Gouvernement a, par ailleurs, mis en place une structure ad hoc chargée de réfléchir sur la création de l'office des recherches géologiques et minières dont la mission est de préparer les textes et l'installation dudit office.

Il convient également d'indiquer qu'un dispositif institutionnel de l'Initiative pour la Transparence des industries extractives en RCA(ITIE) a été créé le 18 juillet 2008 en vue du renforcement de la transparence dans la gestion du secteur.

Le Gouvernement vient également d'actualiser les textes qui mettent en place la Bourse Internationale du Diamant de Bangui, dans le but d'augmenter la production minière et d'améliorer les revenus des populations des zones minières.

- le développement du secteur du tourisme : le potentiel touristique de la RCA révèle de l'abondance et de la diversité de ses ressources qui lui ouvrent la porte à l'écotourisme. Mais, malgré l'existence des parcs et réserves, les espèces animales et végétales rares qui y foisonnent, le secteur n'est pas valorisé. Pour y remédier, le Gouvernement a élaboré des projets de textes, l'un concernant le code des investissements touristiques et l'autre relatif au code d'éthique du tourisme.

Aussi, il importe de souligner qu'une étude de faisabilité relative à la construction d'un centre de tourisme culturel a été réalisée au cours de l'année 2008 pour un montant de 6 millions de francs Cfa, de même que des conventions et protocoles d'accord ont été signés avec des partenaires pour la rénovation de Oubangui Hôtel et de l'Hôtel du Centre, la réhabilitation de l'ex Hôtel 500 chambres et la construction d'Hôtels à côté de l'aéroport Bangui-M'poko et à Kolongo.

- le développement des infrastructures de transport : la vision du Gouvernement en faveur du secteur s'oriente vers le désenclavement du pays au plan intérieur et extérieur d'ici 2015 par la mise en place d'un cadre cohérent et intégrateur de gestion et de prise en charge des infrastructures de transport.

Dans cette perspective, des gares routières ont été construites ou réhabilitées à Bossangoa, à Bangui et à Berbérati dans le cadre du volet constructions, réhabilitations et viabilisations des infrastructures de transport. Le salon VIP de l'aéroport Bangui M'poko a été réhabilité avec le concours de l'ASECNA.

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'entretien routier, les partenaires extérieurs ont soutenu le gouvernement qui a pu intervenir sur cinq(5) axes routiers. Il s'agit notamment de Berbérati- Bayanga (232 Km), Sibut- Kaga Bandoro- Ndélé (465 Km), Sibut- Bambari (200 Km), Bossembélé-Bossangoa-Benzambé (195 km) et Mbaiki- Boda (85 Km).

En ce qui concerne le bitumage de la route Bouar- Garoua-Mboulai (154 Km), sur financement conjoint de l'UE, de la BAD et de la banque mondiale, la procédure de passation des marchés est en

cours.

- le développement du secteur de l'énergie : le Gouvernement a apporté une attention particulière au sous secteur électricité dont l'offre est de loin inférieure à la demande et sur le sous secteur des hydrocarbures dont les capacités de gestion sont très faibles.

Des actions de restructuration du secteur ont été engagées et ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de projets de lois et de textes réglementaires parmi lesquels on peut citer :

- le texte d'application du code de l'électricité ;
- un projet de document de politique nationale du secteur énergie.

Pour renforcer les capacités de production de l'électricité par l'Enerca, le Gouvernement envisage la réhabilitation des infrastructures de production. Enfin, concernant l'amélioration de la capacité de gestion des hydrocarbures, le dépôt de Salo a été réhabilité.

-le développement des télécommunications et des TIC : les télécommunications et les TIC constituent aujourd'hui des accélérateurs de la croissance et du développement pour les pays qui savent se saisir des opportunités qu'elles offrent. Pour cette raison, le Gouvernement a déjà commencé à clarifier le cadre de régulation du secteur, en précisant les règles d'octroi des licences et en créant une agence de régulation.

Dans le domaine des télécommunications, divers projets sont en cours de réalisation :

- le projet E-Post, d'un montant de 5,4 millions de dollars US, qui vise la modernisation du service postal et l'application des nouvelles technologies ;
- le projet E-Gouvernement en complément du premier pour un montant de 9,6 millions de dollars US ;
- le projet Régional de Réseau à Fibre Optique pour l'Afrique Centrale(CAB).
- le développement des services publics de base :

Honorables Députés, je sais que la faiblesse de nos infrastructures publiques de base est structurelle. Je suis également conscient que les Centrafricains sont confrontés depuis plusieurs années à de nombreuses difficultés pour accéder à l'eau potable, aussi bien en milieu urbain que rural, à une irrégularité de fourniture en électricité, à divers problèmes de logements, d'assainissement et de transports.

Pour répondre à ces nombreuses difficultés, le Gouvernement a pris des mesures urgentes ayant ralenti la dégradation des infrastructures et une reprise timide des services à la population au niveau de certains secteurs.

Dans le domaine de la construction et réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau et assainissement, le gouvernement a soutenu les actions suivantes au cours de l'année 2008 :

-Dans le domaine de l'eau :144 forages construits,280 forages réhabilités,184 puits réhabilités,21 sources aménagées et 15 filtres à sables construits à titre expérimental dans les préfectures de la Nana Gribizi, Kémo, Ouham, Ouham-Pendé, Haute-Kotto, Basse-Kotto, Bamingui-Bangoran et Vakaga. Ces projets devraient permettre à 168 150 personnes d'avoir accès à l'eau potable pour un cout de 14,3 milliards de f CFA.

- En matière d'assainissement : 1630 latrines traditionnelles ont été améliorées, 66 latrines à fosse ventilées VIP, 4 incinérateurs dans les formations sanitaires, 15 617 kits d'hygiène ont été fournis.

- Le sous secteur habitat a également bénéficié de l'attention du Gouvernement par :

- la mise sur pied du projet de schéma directeur d'aménagement urbain de Bangui et des villes secondaires pour un coût projeté de 14,3 milliards de F CFA ;
- la construction d'une rocade dans la périphérie de Bangui dont les études de tracé sont réalisées et celles de faisabilité en cours pour 120 millions de f CFA ;
- la construction de 10 000 logements sociaux pour un coût de 7,5 milliards de f caf dont les études APS sont déjà réalisées ;
- la réhabilitation des bâtiments administratifs et sanitaires d'un montant de 15,4 milliards de F CFA pour laquelle les études APS sont réalisées.

Je tiens à préciser que parmi ces différentes réalisations, le programme de construction de 10 mille logements à 7,5 milliards f CFA permet d'obtenir un logement à un prix de revient moyen de 750.000

F Cfa ; A ce niveau de prix, les personnes capables de payer 10.000 F CFA par mois mettraient moins de sept ans pour acquérir un logement.

- Dans le domaine de l'Education : l'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que « tous les enfants des deux sexes, quel que soit leur milieu de résidence, accèdent à un enseignement complet et de qualité dans le fondamental 1, et que le fondamental 2 accueille plus d'enfants ».

Le Gouvernement a entrepris une série d'actions pour espérer atteindre cet objectif .Elle concerne les trois(3) niveaux de l'enseignement :

A l'effet d'attirer le maximum de garçons et de filles à l'école au niveau du primaire et du secondaire, les efforts ont consisté à la réhabilitation et à la construction d'écoles dans différentes préfectures notamment, dans la préfecture de la Vakaga où trois bâtiments ont été réfectionnés et un complexe scolaire de six classes et trois bureaux construits. Avec l'appui des partenaires, quatre écoles ont été équipées de 5.590 meubles scolaires dont 5200 tables bancs.

En outre, le Gouvernement a procédé sur les ressources de l'Etat à la formation accélérée de 450 enseignants qualifiés du Fondamental 1 et au recrutement de 850 enseignants qualifiés du même fondamental 1.

Des sessions de recyclages ont été organisées au profit des enseignants fonctionnaires, des maîtres parents dans les différentes préfectures du pays : la Lobaye, la Nana-Gribizi, la Kémo et la Haute-Kotto.

Certains établissements scolaires ont été dotés de 4.625 manuels de lecture et 4625 manuels de mathématique ; Il a été également acquis 5680 kits pédagogiques pour tous les enseignants du Fondamental 1.

(Suite au prochain numéro)

Les actions d'amélioration de la capacité d'accueil et de la pertinence des enseignements **au niveau du fondamental 2 ont concerné en 2008, la réhabilitation et l'équipement partiel du lycée de Béréngo, du lycée Technique de Bangui et du lycée professionnel féminin de Bangui.**

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Gouvernement entend poursuivre et renforcer l'ouverture des programmes de formation de 3^{ème} cycle à l'université de Bangui et de procéder au recrutement de nouveaux enseignants pour faire face au vieillissement du corps enseignant actuel.

*S'agissant de la Santé, le Gouvernement a procédé au recrutement, à la formation continue et au recyclage des personnels de santé afin d'améliorer les prestations en soins de santé.

Dans le domaine des infrastructures sanitaires, plusieurs projets sont en cours, notamment(i) la construction de l'Hôpital de l'Amitié sur financement de la Chine et (ii) la construction et l'équipement de 22 formations sanitaires dans plusieurs régions sanitaires par la BADEA.

Le Programme élargi de vaccination a reçu sur financement GAVI SSV et d'autres partenaires, un appui pour l'introduction des nouveaux vaccins (hépatite B, et autres) sur toute l'étendue du territoire.

En 2008, plusieurs campagnes de masses ont été faites contre la poliomyélite chez les enfants de 0 à 5 ans ainsi qu'une campagne de tétanos materno—néonatal chez les femmes en âge de procréer.

En ce qui concerne le volet VIH/sida, le Gouvernement a poursuivi son appui aux structures d'encadrement et de prise en charge des personnes affectées (OEV et veuves) habitant les chefs de lieux de sous préfectures. La prise en charge de ces personnes se fait dans sept préfectures et à Bangui par une ONG/OAC appuyée par le Fonds Mondial et le PAM.

- Dans le domaine de l'Action Sociale, il ya lieu de relever que plusieurs interventions du Gouvernement sont à noter dans le domaine de l'humanitaire, de la réinsertion sociale des groupes vulnérables, de la protection des droits de l'enfant et la prise en charge globale des OEV et de la promotion de l'équité entre les sexes et autonomisation de la femme.

En effet, dans (i) le domaine de l'humanitaire, on ne saurait oublier la mission de plaidoyer pour le rapatriement de 45.000 centrafricains réfugiés à GORE et MARO au sud de la République du

Tchad ; l'assistance en kits vestimentaires et alimentaires à plus de Huit cent(800) personnes de la Sous Préfecture d'OBO victimes d'exactions des rebelles de la LRA (Armée de résistance du Seigneur) ;l'assistance au personnel de la santé (un médecin et trois agents) kidnappé par les coupeurs de route dans la sous préfecture de Bozoum.(11) pour la réinsertion sociale des groupes vulnérables , il convient de mentionner de façon non exhaustives : la démobilisation de 400 enfants soldats à Gordil, suite à la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement et les groupes rebelles de l'UFDR ; la réinsertion de 10819 orphelins et autre enfants rendus vulnérables(OEV) dans les familles d'accueil avec l'appui du Fonds Mondial de lutte contre le sida ; l'appui alimentaire apporté à 6104 familles d'accueil des OEV ;la construction de 8 centres d'accueil et d'écoute des OEV à Bangui, Bria, Bambari, Berberati, Bozoum, Bossangoa et Bouar ; la création d'un Centre de récupération et d'insertion des enfants de la rue à Pissa dans la sous préfecture de Mbaïki.(iii) Enfin, s'agissant de la promotion de l'équité entre les sexes et autonomisation de la femme , il ya lieu de mentionner l'élaboration et la validation du plan d'action de la politique nationale de Promotion de l'Egalité et de l'Equité et la mise en place des mutuelles de crédits de femmes à Bangui et Ndélé et la pose de la première pierre de la mutuelle de Berberati.

-Pour ce qui concerne l'Emploi : le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des politiques et programmes spécifiques de création d'emplois décents et durables.

A cet effet, il a conçu à travers l'ACFPE trois(3) projets portant sur(i) le Fonds d'Appui à la formation professionnelle par apprentissage (ii) le Fonds d'Appui à l'insertion et à la réinsertion des jeunes et (iii) la maison à outil.

Il convient de noter que sur impulsion du Gouvernement, l'ACFPE a :
réalisé en avril 2008 le recensement de tous les centres de formation professionnelle et des ONG œuvrant dans ce domaine ;

dans le cadre du fonds d'appui à l'insertion, rendu disponible un financement pour permettre aux jeunes d'accéder à des crédits bancaires afin de financer leurs activités génératrices de revenus et d'emploi ;

réalisé des THIMO avec les collectivités locales du 4^{ème} arrondissement de Bangui, de Bossangoa, de Mbaïki et de bientôt ce sera le tour de Berbérati.

Il faut noter enfin, l'élaboration et l'adoption du nouveau code du travail et le travail préparatoire du Forum National sur l'Emploi qui visent à améliorer le cadre juridique du marché de travail et de l'emploi dans notre pays.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

Voilà, Honorables Députés, mesdames et Messieurs, l'état d'exécution des différents engagements que le Gouvernement a pris devant votre assemblée le 26 mars 2008 et que je me suis fait le devoir de vous présenter avec humilité et sincérité.

En effet, il me paraît tout à fait indispensable que cette présentation soit faite à un moment où je reviens devant vous pour vous exposer un nouveau programme de Gouvernement.

J'ai voulu par cet exercice, éviter que ce soient les honorables députés, qui m'obligent à leur faire le point de l'état d'exécution de ces engagements et le sort qui sera réservé aux actions non encore entamées ou qui sont en cours.

Mais avant de vous présenter les axes prioritaires de ce nouveau discours programme, je voudrais par ailleurs porter à la connaissance des Elus de la nation, les contraintes et les menaces qui ont influencé la mise en œuvre de ce premier discours programme et qui ont empêché l'atteinte de certains résultats escomptés.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

La mise en œuvre du précédent programme était subordonnée à la mobilisation de moyens, l'efficacité

du cadre institutionnel et l'environnement économique national et international.

Or, l'exécution du programme du Gouvernement a connu au cours de l'année 2008 les contraintes et menaces dont la plus importante et non des moindres est la crise financière et économique internationale.

Les répercussions de cette crise pèsent déjà sur l'économie de la RCA. Au niveau du commerce extérieur, les exportations de diamant et bois qui représentent 87,2% des recettes d'exportation en 2007 se situent déjà dans une tendance à la baisse en 2008, avec des recettes qui connaissent un repli de près de 9%.

Aux pertes de recettes fiscales, il convient d'ajouter la contraction de l'Aide Publique au Développement(APD) ainsi que des flux de transferts des migrants et des investissements directs étrangers(IDE).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il était prévu en 2008, une mobilisation de recettes d'environ 98,5 milliards dont 85,6 milliards de recettes non fiscales. Mais selon les dernières estimations, le niveau de pertes enregistrées sur les recettes fiscales pourrait atteindre 14,6 milliards de francs Cfa dont 6,5 milliards sur la fiscalité pétrolière, 5,6 milliards sur le commerce international (imports et exports) et 2,5 milliards sur les divers impôts.

La situation que je viens de décrire a eu des répercussions sur les ressources budgétaires et a réduit sensiblement la capacité d'investissement de l'Etat qui devrait d'abord faire face aux dépenses de fonctionnement incompressibles.

Toutefois, le Gouvernement a mis en place le 11 novembre 2008 un comité de réflexion sur la crise financière et ses répercussions sur l'économie de notre pays, lequel a analysé la situation et produit un rapport dont les principales conclusions ont été transformées en décision à l'exemple de la révision des valeurs mercuriales et les valeurs FOT, l'étalement des règlements des taxes loyers 2009 des Permis d'exploitation et d'Aménagement(PEA) de janvier à juin 2009.

Tel est le contexte qui a marqué la deuxième moitié de l'année 2008.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

Aujourd'hui ma déclaration portera essentiellement sur ce programme de court terme que je viens d'évoquer à l'instant et sur les orientations qui l'ont inspiré.

Pendant les travaux du Dialogue Politique Inclusif, des préoccupations ont été exprimées sur les questions politiques et de gouvernance, la situation sécuritaire et les groupes armés et enfin, les questions du développement socioéconomique.

A partir de là, je sais combien sont énormes les aspirations et les besoins de nos vaillantes populations qu'elles soient de Bangui ou de l'arrière pays.

Je sais à quel point les citoyens centrafricains voudraient voir leurs conditions de vie s'améliorer pour tant soit peu.

Je perçois également l'ardent désir qu'affiche notre peuple de voir le Centrafrique retrouver la sécurité, la paix et la stabilité.

Fort des nouvelles aspirations de nos concitoyens, notre Gouvernement s'impose dès à présent des valeurs qui ont pour corollaire, le culte du résultat concret et la recherche du meilleur équilibre entre les exigences des populations et les performances de l'action publique.

Il nous revient alors d'ancrer définitivement la conviction d'un Centrafrique qui est résolument engagé vers le progrès, en affichant une expression nouvelle dans nos méthodes de gestion pour nous maintenir durablement dans les options de la rationalité, de l'efficacité et de l'efficience.

Aussi, toutes nos initiatives vont désormais se fonder sur les dogmes de l'engagement que sont le défi, la conviction et la constance dans l'effort, seuls susceptibles de transformer nos énergies en actions et les actions en résultats.

La nouvelle dynamique que nous comptons créer pour mettre en œuvre la vision du Chef de l'Etat, se veut de fortifier la conscience d'un Peuple qui s'est découvert un potentiel propice à l'éclosion de nouvelles ambitions aptes à faire de l'imagination créatrice l'unique Secret de la Performance.

Le Programme de court terme que je m'en vais vous exposer a été élaboré sur la base des directives

données au nouveau Gouvernement le 06 février 2008 par son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Il a l'avantage d'être aligné non seulement sur les objectifs du Document de Réduction de la Pauvreté, mais aussi s'inscrit dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

De toute évidence, nous sommes conscients que les problèmes structurels qui minent le développement du pays ne pourront être définitivement résolus à travers ce programme de court terme.

Cependant, il permettra la poursuite des actions engagées depuis 2008 et de renforcer les bases de la relance du processus de développement du pays, grâce à l'instauration d'une gestion macroéconomique saine, la remise à niveau des services publics de base, la mise en œuvre d'un vaste programme de réforme en matière de sécurité et dans notre fonction publique et de normaliser et dynamiser nos relations avec les partenaires au développement.

A cet égard, les préoccupations majeures de mon Gouvernement, à court terme, c'est-à-dire d'ici les élections générales de 2010, seront axées sur les points suivants :

Premièrement, le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix ;
Deuxièmement, le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des Droits de l'Homme ;
Troisièmement, la stabilisation macroéconomique ;

Quatrièmement, la reconstruction des infrastructures de base et la relance des secteurs productifs et sociaux ;

Cinquièmement, la promotion du dialogue politique et social, ainsi que l'application des recommandations du DPI en vue du déroulement correct et transparent du processus électoral.

A. Renforcement de la sécurité et consolidation de la paix

(i) le renforcement de la sécurité

La sécurité et la consolidation de la paix restent le premier pilier de ce programme de Gouvernement, car sans sécurité et paix, nous n'atteindrons jamais les objectifs de développement que nous poursuivons sans relâche.

C'est pourquoi, le rétablissement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire reste un impératif du Gouvernement et il y tient.

Les axes retenus pour le renforcement de la sécurité seront :

- le renforcement de capacités humaines et matérielles des forces de défense et de sécurité ;
- la poursuite de la réforme, de la restructuration, l'organisation territoriale et la transformation participative et coordonnée des forces de défense et de sécurité ;
- la sécurité sous régionale, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- l'éducation, le développement et le rétablissement de la confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité.

Dans ces perspectives, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faire aboutir la Réforme du Secteur Sécuritaire, chère au Président de la République, Chef de l'Etat, et de faire adopter au cours cette année la loi de Programmation Militaire pour la période 2008-2013 qui prend en compte tous les problèmes du secteur et qui devra permettre de doter nos forces de défense et de sécurité de moyens humains, matériels et financiers adéquats.

(ii) La consolidation de la paix

Persuadé que le défaut de communication est à l'origine de la majorité des tensions et des conflits, le Gouvernement a retenu la stratégie de la sensibilisation, de la concertation et du dialogue citoyen

pour la consolidation de la paix et de l'unité nationale dans notre pays.

A cet égard les Ministères en charge de la Communication, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation conduiront des missions de sensibilisation, de concertation ou d'explications chaque fois que cela sera nécessaire pour que les actions menées par le gouvernement soient bien expliquées pour être bien comprises et également pour prendre note des grandes préoccupations si les situations l'imposent.

Il est clair qu'une réconciliation nationale doit reposer sur une approche, une pédagogie, une structure mais aussi des moyens pouvant permettre la conjugaison de ce qui paraît contrasté, c'est à dire l'émergence de la vérité, l'apaisement des cœurs, véritable socle de toute réconciliation authentique.

La réflexion sur cette démarche, cette architecture sera approfondie au sein du Gouvernement qui en élargira le cercle pour embrasser toutes les composantes de notre société.

Je tiens par ailleurs à relever que la mise œuvre des recommandations du DPI et le respect des engagements pris par les entités au cours de ce dialogue est un important levier de consolidation de la paix.

J'engage les représentants des pouvoirs publics au sein du Comité de Suivi des Recommandations du Dialogue Politique Inclusif à travailler d'arrache pied aux côtés des membres représentant les autres entités pour atteindre cet objectif.

Grâce à la mise en place et au parfait fonctionnement du comité préparatoire de ce dialogue, et de la concertation qu'il ya eu lieu entre les partis politiques, les syndicats et la société civile, je peux affirmer que le dialogue politique et social est plus que jamais réhabilité en République Centrafricaine.

Je voudrais saisir la présente occasion que m'offre ma rencontre avec les élus du Peuple pour exprimer, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat le Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVONDA, au nom du Gouvernement et en mon nom propre, les sincères remerciement et mes vifs encouragements à tous les interlocuteurs de ce dialogue politique, pour la qualité de leur engagement et de leur sagesse.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

B. Renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des

Droits de l'Homme

La bonne gouvernance reste l'un des objectifs essentiel du gouvernement puisqu'elle fait partie des engagements que nous avons pris vis-à-vis des partenaires au développement dans le dans le cadre du Programme conclu avec le FMI pour la période 2007-2009.

A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les actions déjà engagées dans les domaines de: la gouvernance politique et judiciaire, la gouvernance économique et la gouvernance locale.

(i) la gouvernance politique et judiciaire se traduira par le renforcement de la culture démocratique, la promotion et la protection des droits humains.

Le renforcement de la culture démocratique passera par le renforcement des institutions de la République et de la société civile, accompagné par une stratégie de sensibilisation et d'éducation à la culture civique et démocratique.

Au niveau de la justice, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour appliquer les recommandations pertinentes des Etats Généraux de la Justice visant la mise en place d'une justice proche des populations et l'amélioration de la couverture territoriale en juridictions.

(ii) la gouvernance économique se concrétisera par la poursuite des mesures d'assainissement des finances publiques et la lutte contre la corruption ;

L'assainissement des finances publiques passera également par la rationalisation et la maîtrise des

dépenses publiques afin que les ressources publiques soient affectées aux dépenses prioritaires et qu'elles servent à produire en quantité et en qualité optimale les biens et services pour le plus grand nombre de personnes.

Pour ce faire, l'amélioration de la transparence dans la gestion budgétaire et le renforcement des contrôles de tous ordres dans l'exécution des dépenses seront des instruments privilégiés de gestion des finances publiques.

A cet effet, les mécanismes et institutions nécessaires seront mis en place et rendus opérationnels, y compris la Cour des Comptes dans le but notamment de répondre à l'une des exigences de la présente législature et de l'état de droit, à savoir la production de projets de lois de règlements pour accompagner les projets de lois de finances.

Par ailleurs, la nécessité de mettre en place une Inspection Générale des Finances réellement efficace et opérationnelle devient plus que jamais indispensable.

Elle sera l'instrument de surveillance rapprochée pour éviter que des erreurs fatales telles que celles qui ont été découvertes et mises à nu lors des contrôles dont je viens de faire mention à l'instant soient à nouveau commises au préjudice de l'Etat.

Ce dispositif institutionnel de contrôle aura dans un premier temps un rôle pédagogique afin de permettre à tous ceux qui gèrent les deniers publics de se mettre à niveau par rapport à l'orthodoxie que prescrivent les textes. Après le temps d'apprentissage, les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi.

Compléter ces dispositifs visant à instaurer plus de transparence dans la gestion des finances publiques, revient pour nous d'engager une lutte méthodique contre la corruption embrassant l'ensemble des domaines de la vie publique afin que les ressources publiques servent à produire en quantité et en qualité, des services publics équitablement distribués à la population.

Dans cette optique, les efforts se concentreront à court terme sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent avec les structures existantes et ;
- l'adoption d'un plan d'action destiné à prévenir le fléau et à assurer un traitement équitable et transparent des cas de corruption par les juridictions compétentes.

Le redressement et la relance de l'économie nécessitent également la création des conditions propices pour l'épanouissement du secteur privé qui devra désormais jouer effectivement son rôle de moteur de la croissance économique.

A cet effet, les actions prioritaires du Gouvernement s'organiseront autour du renforcement de l'environnement réglementaire et institutionnel de promotion du secteur privé national ainsi que pour l'attraction des investissements directs étrangers.

A cet égard, il y a lieu d'améliorer et de perfectionner le fonctionnement du Guichet Unique pour les formalités de création des entreprises. De plus, il importe d'adapter la législation nationale des affaires au droit OHADA et de doter le pays d'un nouveau code des investissements en vue de garantir les droits de propriété, le transfert des capitaux et des dividendes tout comme la liberté privée d'entreprendre.

L'un des objectifs clés que visera la relance de l'économie sera de gagner la bataille de la création d'emplois. La promotion des PME/PMI ainsi que des initiatives porteuses des groupes spécifiques tels que les jeunes et les femmes sera cruciale à cet égard. Le dispositif institutionnel mis en place à travers la création de la l'Agence Centrafricaine pour la Formation professionnelle et l'Emploi (ACFPE) ainsi que les Fonds d'Appui déjà institué par cet organisme seront les instruments privilégiés de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Tout sera donc mis en œuvre afin que ces institutions deviennent opérationnelles dans les prochains mois et reçoivent, le cas échéant, des missions précises en direction des groupes cibles considérés afin de libérer et soutenir les énergies des jeunes et des femmes dans le sens de la création de richesses et d'emplois pour lesquels des appuis appropriés seront conçus et mis en œuvre.

Pour développer efficacement les PME/PMI, il sera nécessaire de moderniser les systèmes de production et de distribution de biens et services, notamment en développant la recherche dans son ensemble à travers sa promotion à l'université et dans les instituts. En plus, la recherche

technologique spécifique sera amplifiée pour doter les entreprises de savoir faire et de techniques adaptés à notre contexte national et susceptibles de rendre compétitifs les produits de fabrication locale face à la concurrence féroce et grandissante des produits importés.

(iii) la gouvernance locale vise le rapprochement de notre administration et des administrés.

Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faire adopter les textes législatifs et règlementaires relatifs à la décentralisation et à la régionalisation. Il ne manquera pas de faire aboutir le renforcement institutionnel du Haut Commissariat à la Décentralisation et Régionalisation et des collectivités locales en cours pour favoriser le développement d'un leadership féminin au niveau des collectivités locales. Enfin, il poursuivra les discussions avec la délégation de la Commission Européenne en RCA en vue de la mise en place prochaine des « pôles de développement » afin de répondre aux attentes de la plus grande partie des populations de l'intérieur, car il faut bien le dire, cet important programme concerne une population estimée sur la base du dernier recensement à plus de 1.350.000 habitants en 2008 soit 31% de la population totale du pays.

Un effort particulier sera fait en direction de notre Administration du Territoire, pour la transformer en une véritable administration de développement.

Pour ce faire, le Gouvernement va :

- organiser des cycles de formation et de perfectionnement à l'ENAM de Bangui, du personnel de l'Administration du Territoire, pour l'emmener à mieux appréhender l'action du gouvernement et la science administrative ;
- redéployer un personnel compétent dans les sous – préfectures non pourvues en sous-préfets et autres personnels administratifs ;
- réhabiliter avec l'appui de l'Union Européenne à travers les « pôles de développement », les infrastructures non entretenues qui, jusque là, ne permettent pas un fonctionnement optimal de nos services décentralisés.

S'agissant de nos chefs de villages et quartiers, le Gouvernement mettra immédiatement en place un groupe de travail chargé d'étudier ce dossier et de lui faire de propositions sur leur statut.

C. LA STABILISATION MACROECONOMIQUE

La relance de la croissance économique, dans un environnement économique international incertain, dépendra de notre capacité à poursuivre sans relâche les réformes engagées avec l'appui multiforme des partenaires.

L'atteinte du point d'achèvement de l'I.P.P.T.E demeure pour mon Gouvernement l'objectif primordial à atteindre d'ici juin 2009.

Dans cette optique, mon Gouvernement s'engage à valider toutes les actions préalables à la fin du mois de mars.

Nous attendons dans ce processus de relance de la croissance économique associer pleinement le secteur privé par la promotion des pme/pmi et la sécurisation du climat des affaires en RCA.

Il est évident que l'amélioration du climat des affaires ne pourrait se faire que dans le cadre du respect des obligations conformément aux lois et textes en vigueur.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

D. LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET LA RELANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS

La situation de l'enclavement intérieur et extérieur de la République Centrafricaine place en premier ordre les problèmes d'infrastructures de transport dans son économie.

Il s'agit de poursuivre la remise en état des infrastructures de base en vue de la relance de l'économie du pays.

Certains partenaires bilatéraux et multilatéraux nous appuient déjà dans ce secteur, non sans moins compter sur l'appui du Fonds d'Entretien Routier qui assure l'entretien des routes en zone rurale, réfectionne les ouvrages d'art pour permettre le transport des personnes et des biens dans l'arrière pays.

Aussi, afin de permettre l'écoulement des produits vivriers et agricoles vers les grands centres urbains et pour limiter la flambée de prix des dits produits, le Gouvernement procédera à un désenclavement diversifié du territoire national. Les efforts du Gouvernement dans le secteur des Transports Routiers porteront sur :

La lutte contre la mise en place des barrières illégales qui freinent la libre circulation des personnes et des biens ;

La réhabilitation de 732 km de route revêtues

La réhabilitation de 3183 km de route en terre ;

La réhabilitation de 1904 km de pistes rurales ;

La réhabilitation de 163 ouvrages d'art.

De même, la croissance et le développement économique seraient un leurre si l'on ne place pas l'homme au centre de toutes les stratégies car, le but ultime de l'action gouvernementale est de contribuer à l'épanouissement complet de la personne humaine.

C'est pour cela que l'un des grands axes du programme de mon Gouvernement sera consacré à la création des conditions pour que chaque Centrafricaine et chaque Centrafricain, puisse accéder de manière équitable à un paquet minimum de services essentiels.

Du reste, ces services sont indispensables pour accroître la productivité du travail.

En effet, quelle performance pourrait avoir un individu malade qui ne peut se faire soigner ?

Comment moderniser l'économie en l'absence d'une éducation de qualité ?

Comment survivre sans l'eau potable et un logement décent ?

Que peut-on faire de durable en l'absence de sécurité ?

Autant de services dont la fourniture dépend largement de l'action de l'Etat.

*En matière de santé, les difficultés qu'a traversées notre pays ont contribué à détériorer les systèmes et services de santé.

Nos formations sanitaires manquent d'équipements, de matériels de soins, de médicaments et de ressources humaines suffisantes.

Les échos alarmants nous parvenant, traduisent une situation réelle d'insuffisance de services de santé.

Pour les années à venir, le Gouvernement entend renforcer le système national de santé ; intégrer la santé de la mère et de l'enfant au centre des préoccupations ; favoriser l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien aux malades vivant avec le VIH/SIDA ; renforcer les actions de prévention, et de traitement pour faire reculer de façon significative le paludisme ; et renforcer le dépistage et le traitement de la tuberculose.

L'action gouvernementale, comme vous pouvez le constater, vise la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière de santé à savoir : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.

Dans cette perspective, des initiatives seront bientôt lancées parmi lesquelles :

-la réhabilitation des formations sanitaires ;

- le recrutement et la formation des personnels de santé pour renforcer les effectifs et l'élaboration d'une politique nationale de ressources humaines pour la santé ;

- le renforcement du programme élargi de vaccination ;

- le renforcement des actions de distribution de moustiquaires imprégnées pour lutter contre le paludisme;

- l'élargissement des actions de prévention de la transmission du VIH de la mère à enfant et de prise en charge par les ARV des personnes atteintes par la maladie du Sida.

*En matière d'éducation et de formation, les efforts conjugués du Gouvernement et des parents d'élèves ont permis à la RCA d'atteindre une nette augmentation du taux de scolarisation en 2008(81,7% contre 75% l'année précédente).

Cependant, des défis importants restent à relever notamment le manque de personnel enseignant et l'insuffisance de la formation pédagogique du personnel en place, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et des équipements, la pénurie de manuels scolaires et de matériels didactiques, la

faiblesse de l'appui pédagogique et du système de gestion centralisé ; et l'inadaptation des programmes d'enseignement aux nouvelles données du marché du travail et de l'emploi.

Face à ces contraintes, le Gouvernement s'est fixé comme priorité, d'assurer l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015 tout en ayant des ambitions pour tous les autres degrés d'enseignement.

Pour l'enseignement préscolaire, le Gouvernement encouragera les initiatives de son développement sur base communautaire et tâchera d'assurer l'amélioration qualitative et quantitative de son offre.

Au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et technique l'accent sera mis également sur la qualité et l'équité à tous les niveaux, à travers, la construction de nouvelles salles de classes modernes, la réhabilitation des salles de classe vétustes, l'équipement des écoles en tables-bancs ; l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves par le recrutement, la formation et le recyclage des enseignants ; la fourniture de plus de manuels et matériels scolaires ; l'amélioration des taux de scolarisation et de rétention des élèves en cours de cycle et la réalisation des autres actions prévues dans les documents de la Stratégie du secteur de l'Education.

Des efforts similaires seront consentis en direction de l'enseignement supérieur pour le rendre plus accessible et plus adapté aux exigences du moment. Dans ce cadre, des mesures appropriées seront prises en vue de :

la poursuite de la refondation des programmes au niveau des autres établissements de l'Université de Bangui ;

la recherche de financement pour l'équipement matériel de la scolarité en vue de répondre aux exigences du système LMD et pour la formation et le renforcement des capacités du personnel ;

la recherche de financement pour l'amélioration des infrastructures d'accueil des étudiants (construction des amphithéâtres, de laboratoires et salles de classes et des professeurs.

Une attention particulière sera également accordée à l'alphabétisation des adultes en vue de créer un environnement leur permettant d'avoir accès à une éducation afin de mieux s'intégrer dans leur milieu et de gérer efficacement leurs activités génératrices de revenus.

Enfin, l'enseignement technique et professionnel sera renforcé par :

- la redynamisation des formations courtes pour l'insertion professionnelle en partenariats avec les maîtres-artisans et employeurs du secteur agricole ;

- la rationalisation des filières de l'enseignement technique classique en partenariat avec l'ACFPE, le Patronat et le GICA. *Au titre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, l'action gouvernementale à court terme s'articulera autour du développement de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau, l'amélioration du niveau d'accès des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement par la promotion d'infrastructures adéquates ; et la sensibilisation de la population sur l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement sur la santé. Un programme de réalisation des infrastructures couvrant l'ensemble du territoire est déjà mis en place avec pour objectif d'atteindre un taux de couverture des zones ciblées d'au moins 60 % à l'horizon 2015.

* Dans le domaine de l'habitat, le Gouvernement est conscient du désir profond de chaque Centrafricain de construire sa propre maison, quel que soit le niveau de ses revenus. La nouvelle approche développée depuis l'année dernière qui visait la restructuration des quartiers informels sera poursuivie. A cet effet, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre la stratégie nationale d'habitat dont les grandes orientations sont :

- la restructuration des quartiers

la réhabilitation des infrastructures urbaines ;

la révision des plans d'urbanisme de référence ;

la révision des textes domaniaux et fonciers ;

la promotion et la vulgarisation des matériaux locaux irréguliers par l'ouverture des voies de pénétration ;

la création et la viabilisation des lotissements en vue de la construction des logements sociaux ;

Le rôle du Gouvernement sera déterminant pour impulser la réalisation de ces objectifs avec l'appui du secteur privé.

*En matière de protection sociale, il est indéniable qu'une frange importante de la population centrafricaine, sinon la majorité des centrafricains, est incapable de faire convenablement face aux événements imprévus tels que la perte d'emploi, la maladie, les mauvaises récoltes dues à la vulnérabilité du système de production agricole. La situation est d'autant plus difficile notamment du fait que le système de sécurité sociale ne couvre qu'une minorité d'individus, laissant les autres dans une précarité presque fatale. En outre, même les personnes couvertes par le système de sécurité sociale ne sont pas totalement à l'abri des surprises, étant entendu que ce système connaît parfois des défaillances notables. La faiblesse du pouvoir d'achat et l'effritement de la solidarité familiale ont aussi entraîné la quasi-disparition de ce qu'on peut considérer comme le système de sécurité sociale constitué par les membres les plus nantis des familles. Dans ces conditions, le souci premier du Gouvernement est d'améliorer la protection sociale des couches pauvres et vulnérables de la population, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants d'une manière générale et plus particulièrement les orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA. Il devient à cet égard indispensable de concevoir et de mettre en œuvre une politique de protection sociale orientée principalement vers le développement de nouvelles stratégies de prise en charge des populations concernées pour pallier la faiblesse de la solidarité familiale ; le renforcement des capacités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale(CNSS) pour la prise en charge des populations vulnérables, la mise en place des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel et des artisans, et l'amélioration de la prévention et de la gestion de la vulnérabilité aux différents chocs et catastrophes. En ce qui concerne les personnes handicapées, il s'agira plus particulièrement de leur prise en charge en matière d'éducation et de formation professionnelle, de l'assistance à leur apporter dans la recherche d'emploi et de l'actualisation des politiques sectorielles en vue de prendre en compte leurs conditions particulières et leur intégration dans tous les secteurs d'activités et de la vie économique nationale. Les personnes âgées, qui demeurent également un groupe vulnérable, méritent toute notre attention. C'est pourquoi une étude sera commandée en vue d'élaborer une politique nationale pour leur protection. La protection de l'enfance fera l'objet de l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale ; de l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour la protection des orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA ; de l'organisation et l'encadrement des populations pour une participation active et permanente au développement endogène et auto entretenu ; de la planification, la coordination et le suivi des programmes de protection et de promotion de l'enfance et de la jeunesse en difficulté ; et de l'appui aux couches les plus défavorisées pour faire écran à la désintégration de la famille, au trafic et à l'exploitation de l'enfant.

D'une manière générale, le Gouvernement mettra en place un organe de coordination des actions sectorielles actuellement menées au niveau des départements ministériels en vue de mieux suivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Enfin, il poursuivra dans le domaine de l'action sociale et humanitaire, les opérations de rapatriement des Centrafricains réfugiés au Sud du Tchad et à l'Est du Cameroun.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

S'agissant des autres infrastructures de base : le Gouvernement va tout mettre en œuvre afin que les projets dont les financements ont déjà été identifiés puissent démarrer dans les meilleurs délais.

Ainsi, dans le sous secteur du Transport Fluvial, des efforts seront poursuivis pour la mise en perspective des programmes de navigabilité sur les eaux de l'Oubangui et de la Sangha.

Une autre mesure de désenclavement du pays portera sur la sécurité et la sûreté de l'Aéroport International de Bangui M'poko.

Concernant les Télécommunications et les Nouvelles Technologies, l'objectif du Gouvernement reste la modernisation des télécommunications en RCA et d'atteindre d'ici 2010 un taux de couverture géographique en téléphonie de 70%, celui de la population de 80% au moins.

Ces projets seront réalisés non seulement par le concours des opérateurs privés des réseaux

cellulaires mais aussi par la Socatel.

Dans le domaine de la Poste, l'Office National de la Poste et l'Epargne est en cours de restructuration.

L'objectif le plus urgent est de répartir progressivement les opérations CCP dans tous les bureaux de la poste de Bangui et ceux des villes des provinces afin de faciliter le paiement des salaires des fonctionnaires, le transfert d'argents pour les hommes et femmes d'affaires.

Cela aura pour avantage d'éviter aux enseignants, infirmiers, médecins, éléments de force de défense et de sécurité et autres fonctionnaires d'abandonner leurs postes de travail pour se déplacer de leurs régions vers Bangui pour percevoir leurs salaires.

*Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

*Honorables Députés,

*Distingués Invités

Le secteur Agricole occupe 75% de la population active, la promotion de ce secteur sera un moyen efficace de lutte contre la pauvreté qui sévit en milieu rural. Le secteur agricole reste de ce fait la première priorité dans les activités de production.

La stratégie du Gouvernement reste la relance des productions de rente, l'augmentation des productions vivrières et le développement de l'élevage.

Il s'agira pour le Gouvernement de :

faire améliorer la production agricole par :

*la production et la diffusion des semences de qualité en milieu paysan ;

*la mise à la disposition des paysans des équipements agricoles adéquats et performants ;

*la promotion et la diffusion d'engrais, des pesticides et de tous les intrants agricoles appropriés ;

*la promotion de l'utilisation de la traction animale ;

*la redynamisation des programmes d'encadrement et de vulgarisation des techniques dans toutes les zones de productions agricoles.

En matière d'Elevage, le Gouvernement mettra en place une stratégie concertée pour favoriser le retour des éleveurs peuls partis du pays pour s'installer dans les pays voisins. Il veillera aussi à leur accueil et réintégration dans leurs zones respectives.

Les capacités d'intervention des services centraux et régionaux du Ministère en charge de l'Elevage et de l'Agence nationale de développement de l'élevage(ANDE) seront renforcées par des moyens logistiques et des équipements adaptés afin de les rendre plus opérationnels sur le terrain.

Une attention particulière sera placée sur le suivi des activités des associations socioprofessionnelles du secteur de l'élevage, notamment les organisations d'éleveurs, des commerçants de bétail et des bouchers en vue de les voir se renforcer et se redynamiser.

Plusieurs projets identifiés dans le cadre de la crise alimentaire et du DSRP vont obtenir leurs financements au courant de l'année 2009 et seront mis à exécution. C'est le cas des projets suivants :

-« Appui à la sécurisation des moyens d'existence durable des groupes vulnérables dans le cadre de la flambée des prix des produits alimentaires en RCA »(ISFP) sur financement conjoint FAO/PNUD pour un montant de 95 000 dollars américains. Ce projet concerne exclusivement la seconde campagne de vaccination contre la PPCB et un volet d'enquête sur les prix des produits dans les zones de production.

-« Projet d'urgence d'appui à la santé animale »dans huit(8) préfectures de la RCA. Les activités seront financées par le PNUD et la FAO pour un montant de 52 869,90 dollars américains.

-« Programme global d'élimination de la peste bovine », qui sera financé par la FAO pour un montant de 53 000 dollars américains.

-« Appui au développement des productions animales » sur financement de la BAD pour un montant global de 430 millions de FCFA.

* Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

*Honorables Députés,

*Distingués Invités

Le secteur forestier a eu, par le passé, une forte contribution à la croissance économique, devra retrouver sa place avec des mesures énergiques de relance de la production intégrant les objectifs de

préservation, de renouvellement et d'une gestion saine et durable des ressources. Le Gouvernement veillera à la stricte application des mesures d'assainissement de la filière forêt.

Ces mesures viseront :

la mise en œuvre effective d'un nouveau Code forestier et sa vulgarisation ;

l'ouverture des négociations avec l'union Européenne dans le cadre du processus FLEGT ;

le suivi des mesures de relance de la filière Bois ;

l'opérationnalité de l'Observatoire Economique de la filière bois ;

la relecture du code de la pêche et de l'aquaculture ;

La relecture du code de la faune ;

La définition d'un cadre juridique pour les activités des Zones Cynégétiques Villageoises(ZCV).

Le Tourisme et l'Artisanat devront aussi contribuer à la relance de l'économie nationale. C'est pourquoi, le Gouvernement s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

renforcer le partenariat avec le secteur privé par la mise en place d'un environnement juridique favorable au développement des infrastructures touristiques et artisanales tels que le palais de congrès, cité de tourisme culturel, établissement d'hébergement et de restauration de type économique ;

développer le tourisme communautaire et le tourisme de proximité ;

rénover et équiper l'Oubangui Hôtel, l'Hôtel du Centre et poursuivre la construction des 500 chambres ;

aménager les sites touristiques de Nzangha-Sangha, Manovo Gounda saint Floris etc...

Le concours technique et financier des bailleurs de fonds traditionnels sera sollicité pour la réalisation de ces projets.

Dans le secteur du Commerce, dans le souci de l'amélioration du climat des affaires, la priorité sera de rétablir la confiance entre l'Etat et les opérateurs privés par le renforcement du Cadre Permanent de Concertation Etat/secteur Privé et ensuite, d'améliorer la performance du guichet unique dont la mission principale est de faciliter les formalités de création d'entreprise aux nouveaux opérateurs voulant investir en République Centrafricaine.

* Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

*Honorables Députés,

*Distingués Invités

Le Gouvernement accorde une importance particulière aux problèmes de la Jeunesse (moins de 25 ans) qui représente 62% de la population nationale.

C'est pourquoi, le Gouvernement entend :

Dans le secteur de la Jeunesse :

mettre en place le Bureau Exécutif National du Conseil National de la Jeunesse en tant qu'instrument de mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse ;

définir un cadre de concertation institutionnelle en matière d'encadrement et de promotion des jeunes qui aura pour mission de travailler sur tous les problèmes de développement ;

finaliser l'étude visant la mise en place d'un Fonds National d'Appui aux initiatives des jeunes ;

finaliser la construction des maisons de jeunes à Birao, Sibut, Paoua et le 1^{er} arrondissement de la Ville de Bangui

Dans le secteur des Sports :

organiser un forum de validation du document de politique nationale des sports ;

élaborer et faire adopter les textes subséquents de loi créant l'Office National de Promotion et de Gestion des Infrastructures Sportives Publiques.

Dans le secteur de la Culture

l'élaboration d'un répertoire des opérateurs culturels nationaux et étrangers ;

la mise en œuvre du projet de Centre de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC) en RCA ;

la restructuration du Bureau Centrafricain du Droit d'Auteur(BUCADA).

Je ne puis terminer mon exposé sur les services publics indispensables sans évoquer l'importance des missions de facilitation et d'articulation des programmes sectoriels qui incombent aux départements ci-après :

* la Diplomatie et l'Intégration Economique : de nouvelles orientations sont données à la diplomatie centrafricaine pour qu'elle ait pour mission principale la recherche des moyens pour le développement. Elle devra par le biais des négociations bilatérales et multilatérales, ouvrir des marchés avantageux pour l'exportation de la production nationale, drainer des capitaux vers le pays et procurer de l'emploi à nos cadres dans les organisations internationales.

Pour ce faire, le personnel plus compétent sera redéployé dans nos ambassades.

Il sera aussi question de la révision de la carte diplomatique et consulaire de la RCA et celle fixant les effectifs dans nos chancelleries.

***la Fonction Publique Centrafricaine** : le renforcement de la démocratie doit être soutenu par une réforme de l'Etat dans ses structures et dans son fonctionnement. Les textes qui régissent notre administration sont pour la plupart aujourd'hui largement dépassés et ne répondent plus aux conditions de fonctionnement d'un Etat moderne. Nous devons oser et sortir de la routine pour rendre notre administration plus apte à répondre aux situations nouvelles et aux besoins du 21e siècle. Chacun devra se résoudre à accepter que des mesures hardies soient prises pour que notre Etat soit à la hauteur des enjeux d'un monde en perpétuelle mutation, où la science et la technique révolutionnent quotidiennement notre vie. Nous devons dépoussiérer notre Administration, créer les conditions utiles pour un bon rendement de la fonction publique, et faire ainsi de notre Administration, un outil efficace au service du développement. Dans cet esprit, l'Etat devra être plus proche des citoyens, plus accessible et donc plus efficace. Les services publics doivent s'adapter à la volonté de tous les Centrafricains afin d'avoir une Administration disponible, suffisamment à l'écoute de nos compatriotes. Nos concitoyens ne doivent plus redouter l'idée d'avoir affaire à l'Administration. Elle doit être à leur service et les aider dans tous les actes de la vie civile et publique. Mais si l'Administration doit être au service des citoyens, ceux-ci doivent aussi, et de plus en plus, être de vrais acteurs de l'amélioration du fonctionnement de l'Etat. Le moment est venu pour que chacun comprenne, que nous sommes, en tant que citoyens, tous comptables de la bonne marche de notre pays. Nous devons participer chaque jour à redonner une nouvelle image à notre pays, à faire preuve de plus de civisme, à montrer quotidiennement notre amour de la Patrie.

La fonction publique centrafricaine qui en dépit des efforts reste caractérisée par un absentéisme chronique et le non respect de la déontologie de travail, doit s'améliorer pour devenir efficace, efficiente et performante. A cet effet, le Gouvernement s'engage à :

faire aboutir la révision du statut général de la fonction publique ;

finaliser la mise en place de la procédure simplifiée de gestion administrative et financière du personnel de l'Etat ;

poursuivre les audits organisationnels des ministères ;

Poursuivre le processus de mise en place un système intégré de gestion de ressources humaines de l'Etat ;

poursuivre la vérification de l'authenticité des diplômes ;

Prendre les textes d'application du nouveau code du travail ;

Poursuivre le programme de contrat d'insertion professionnelle des jeunes ;

Poursuivre la restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

*la Communication, le Civisme, le Dialogue et la Réconciliation Nationale seront traduits en une série d'actions dont les liens sont appelés à se renforcer. Des actions dans tous ces domaines seront menées à travers des campagnes, des séminaires, des émissions radios et des organes de presse.

Enfin, des mesures appropriées seront prises au sujet de l'émetteur de Bimbo, de la radio rurale, de la télévision centrafricaine et de l'Agence Centrafricaine de Presse(ACAP).

*Dans le secteur de la Justice, aucun Etat moderne ne peut efficacement fonctionner sans une justice digne de ce nom.

Les conditions devront être créées pour que les citoyens aient confiance dans leur justice.

Les réformes déjà engagées et qui visent à assurer un meilleur fonctionnement de la justice, une justice moderne et équilibrée, protectrice des droits et libertés des citoyens et garante d'un bon

fonctionnement des institutions, seront poursuivies afin d'assurer définitivement dans notre pays le triomphe du droit et de la justice en toutes circonstances.

Les missions de protection, du respect des Droits de l'Homme et de la lutte contre l'impunité seront au nombre des actions que le Gouvernement aura impérativement à mener.

Il s'agira de la promotion d'une politique d'unité nationale fondée sur la tolérance, la culture de la paix, le dialogue et le rejet de toute forme d'injustice.

Il sera aussi question d'instauration d'un service de permanence au niveau du parquet, permettant de multiplier les visites des centres de détention afin de lutter contre les arrestations arbitraires.

L'intensification des programmes de sensibilisation et d'éducation des forces armées centrafricaines (FACA) et autres sur le respect des Droits de l'Homme sera également poursuivie.

Pour ce qui concerne la lutte contre l'impunité, le Gouvernement entend poursuivre sa collaboration avec la Cour Pénale Internationale dans les procédures d'enquête sur les crimes commis dans notre pays.

*Très Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

*Honorables Députés ;

*Distingués invités

E. LA PROMOTION DU DIALOGUE POLITIQUE ET SOCIAL, L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU DIALOGUE POLITIQUE INCLUSIF EN VUE DU DEROULEMENT CORRECT ET TRANSPARENT DU PROCESSUS ELECTORAL

Dans ce domaine qui revêt une importance cardinale pour la stabilité politique et sociale de notre pays, mais aussi pour la relance véritable du processus de démocratisation, les recommandations adoptées par le Dialogue Politique Inclusif seront mises en œuvre pour satisfaire les préoccupations exprimées.

a) Parlant de la préparation des futures élections générales, il s'agira tout d'abord de mettre en place un comité ad hoc chargé de la révision du Code Electoral en vue de son adaptation aux dispositions Constitutionnelles.

Le Gouvernement veillera ensuite à la mise en place d'une Commission Electorale Indépendante(CEI) qui aura la mission d'étudier les questions d'organisation pratique et du déroulement des futures élections en relation avec le Ministère chargé de l'administration du Territoire.

Le Dialogue Politique inclusif a souhaité l'organisation des élections municipales au cours de cette année pour qu'il soit mis fin à l'existence des délégations spéciales qui travaillent depuis lors en lieu et place des autorités municipales élues.

S'il est vrai que cette préoccupation a toute son importance, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre nécessite d'importants moyens financiers à mobiliser.

C'est pourquoi le Gouvernement mettra sur pied dans les tous prochains jours, une commission chargée d'étudier la faisabilité de ce dossier.

b) Concernant la Constitution, la question du strict respect de ses dispositions est un impératif auquel le Gouvernement doit se soumettre. A cet effet, il prendra des dispositions pour faire assurer :

- le respect de la procédure relative au Haut Conseil de la Magistrature et à la mise en place de la Haute Cour de Justice ;

-le vote et la promulgation d'une Loi Organique sur les collectivités territoriales et l'adoption des textes réglementaires subséquents;

-le respect des dispositions de la Constitution relative à la déclaration des patrimoines des personnalités visées et sa publication par la Cour Constitutionnelle ;

-le respect et l'application scrupuleuse des dispositions pertinentes de la Constitution relatives à la laïcité de l'Etat et la proscription de toutes formes de discrimination fondée sur des considérations religieuses.

c) sur la gouvernance, il sera procédé à la publication des résultats d'audits réalisés sur la gestion des secteurs productifs et des poursuites judiciaires seront engagées à l'encontre des auteurs de détournement car le Gouvernement reste convaincu que la délinquance financière doit être combattue si l'on veut disposer de ressources nécessaires au financement de notre développement.

d) sur les partis politiques, le souhait du Gouvernement est désormais de faire assoir une démocratie dans laquelle les droits et libertés des citoyens et des acteurs politiques sont garantis et protégés quotidiennement.

A ce sujet, et puisque nous sommes devant le Parlement, je voudrais réaffirmer notre volonté et celle du Président de la République, Chef de l'Etat, de voir l'opposition politique dotée d'un statut qui précise ses droits et les garanties de sa protection réelle mais qui rappelle aussi ses devoirs dans le cadre de la République et de l'Etat de droit.

A cet effet, le Gouvernement prendra toutes dispositions pour que les lois de la République en la matière soient respectées.

Mais je tiens à dire que notre pays a longtemps souffert de l'incompréhension entre ses fils. Nous avons perdu beaucoup de temps dans de vaines querelles et dans des conflits fratricides qui n'ont eu comme résultat que de nous éloigner de la recherche des solutions idoines à nos vrais problèmes. Désormais, nous devons tourner le dos à la politique politicienne et nous mettre au travail pour construire les bases d'un développement durable dont les fruits profiteront à l'ensemble des centrafricains. Nous devons, pour ce faire, redécouvrir les vertus de la solidarité et du partage, tendre la main aux plus faibles d'entre nous, assurer le minimum vital à chaque centrafricaine et à chaque centrafricain, voilà ce qui devra désormais nous mobiliser.

e) Pour ce qui concerne la situation sécuritaire, le Gouvernement s'engage à :

- poursuivre la réforme du secteur de sécurité ;
- faire adopter et à mettre en œuvre la loi de programmation militaire ;
- mettre en œuvre le programme DDR conformément à l'Accord Global de Libreville ;
- respecter les accords de paix conclus avec les ex-groupes armés et à cesser définitivement les hostilités ;
- poursuivre l'identification de toutes les victimes des différents conflits et évaluer les préjudices subis par celles-ci. Mais, je tiens à relever que nous devons tous avoir le sens du respect de la parole donnée. Les différents accords de paix signés doivent être respectés si nous voulons d'un retour définitif à la paix et à la stabilité tel que les centrafricains l'ont exprimé et souhaité lors des travaux du DPI.

Les derniers agissements observés dont le dernier épilogue a été l'attaque le 20 février 2009 de la ville de Batangafo par les éléments de la FDPC d'Abdoulaye Miskine semant la panique au sein de la population, pillant et saccageant non seulement les bâtiments administratifs mais aussi les installations des ONG humanitaires opérant dans la région, ne sont pas de nature à concourir à un retour à la paix.

C'est pourquoi, le Gouvernement exhorte le FDPC qui est signataire de l'Accord de paix de Syrte en Lybie et de l'Accord Global de paix de Libreville à respecter ses engagements.

* Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

* Honorables Députés,

* Distingués Invités

Au terme de cette déclaration, je voudrais vous redire que notre Discours programme s'inscrit dans la droite ligne du programme politique de son Excellence, le Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVONDA, qui entend réconcilier actions et convictions.

J'ai développé devant vous les actions que mon Gouvernement entreprendra pour traduire dans les faits les choix politiques sur lesquels les Centrafricains se sont prononcés lors de l'élection du Chef de l'Etat en 2005. Vous l'aurez sans doute compris, la tâche est énorme, le délai court, mais le défi est exaltant et ma détermination sans faille. Le Gouvernement ne pourra réussir qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés, à commencer par vous Honorables Députés. La Constitution de notre pays nous fait obligation en son article 41, alinéa 1 de vous présenter notre politique générale et d'obtenir votre confiance pour sa mise en œuvre.

Je vous demande solennellement cette confiance.

Je ne doute pas que vous me l'accorderez en toute liberté et en toute responsabilité, car je sais que vous avez pris la mesure des enjeux qui nous attendent et qui doivent trouver une réponse. Pour finir, permettez-moi de m'adresser à nos compatriotes pour leur dire : que notre pays vient d'amorcer un

tournant décisif depuis la fin du DPI. Chacun de nous doit contribuer à sa manière à créer les conditions nouvelles de sécurité et de paix pour faire de notre pays une terre où il fera bon vivre pour tous. Nous ne devons donc pas relâcher nos efforts. Que Dieu nous aide davantage à vivre ensemble et à travailler dans la paix, la réconciliation et l'amour de la Patrie, pour faire du Centrafrique, un pays véritablement prospère.

Je vous remercie

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESSIEURS LES PRESIDENTS DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ;
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;
EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DU CORPS DIPLOMATIQUE,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Le plaisir que je ressens aujourd'hui en m'adressant à vous, Honorables Représentants du Peuple Centrafricain, est à la mesure du profond respect que mon Gouvernement accorde à la plus représentative de nos Institutions Républicaines.

Je m'adresse à vous au nom du Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger pour satisfaire à cette tradition républicaine instaurée par l'article 41 alinéa 1 de la Constitution du 27 décembre 2004 qui veut que dans notre système politique, empreint de franche collaboration des pouvoirs, le Chef du Gouvernement, vienne présenter sa Déclaration de Politique Générale au Peuple que vous représentez soixante(60) jours après la formation du Gouvernement.

En fait de politique générale, il s'agit plus précisément d'un programme de court terme élaboré par le Gouvernement pour répondre à la haute mission que le Chef de l'Etat m'a confiée après la tenue du Dialogue Politique Inclusif et pour la période qui nous sépare des élections générales de 2010.

Mais je voudrais, avant toute chose, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous présenter, Honorables Députés à l'Assemblée nationale, mes félicitations les plus chaleureuses, à chacun d'entre vous pour le travail important que vous ne cessez d'accomplir depuis le début de cette quatrième législature et qui contribue efficacement à entretenir notre jeune démocratie et à la raffermir à chaque instant.

Je pense que cette contribution est plus que nécessaire à une étape où notre pays s'engage dans une voie nouvelle qui doit nous conduire vers plus de liberté, plus de progrès et de prospérité dans un esprit nouveau, celui de la réconciliation et du pardon.

Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Je voudrais plus particulièrement vous adresser toutes mes félicitations pour la manière avec laquelle vous conduisez notre Assemblée Nationale.

C'est sans aucun doute en raison de la seule cause qui vaille, celle de la Patrie, spécialement à des périodes difficiles que notre pays a traversées.

Vous avez su, avec beaucoup de dignité et de dextérité, et avec une hauteur d'esprit remarquable, conduire cette auguste institution en évitant à notre pays de connaître des contradictions profondes pouvant remettre en cause son équilibre.

Mes compliments vont également à tous les membres du bureau de l'Assemblée Nationale qui vous accompagnent dans cette délicate et exaltante mission et qui viennent d'être réélus ou élus.

Je suis persuadé qu'une Assemblée comme la vôtre sera aux côtés du Gouvernement le fer de lance de la politique de réconciliation et de relance économique qu'attend la population centrafricaine.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES,

En m'adressant à la représentation nationale ce jour, pour présenter le Programme de mon Gouvernement, permettez que je saisisse cet instant solennel avec humilité, pour remercier très sincèrement le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence le Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVONDA pour la confiance qu'il a renouvelée à ma modeste personne pour conduire et coordonner l'action gouvernementale.

Avec l'ensemble du Gouvernement et avec votre soutien, je m'attellerai à cette noble tâche en faisant l'effort de mériter cette confiance tous les jours et dans toutes les actions que nous entreprendrons ensemble pour le progrès économique et social de notre cher et beau pays, la République Centrafricaine.

La République Centrafricaine, comme la plupart des Etats africains, a traversé au cours de ces 10 dernières années des périodes difficiles au cours desquelles le tissu social s'est pratiquement déchiré,

la cohésion nationale mise à rude épreuve et où le pays s'est retrouvé parfois au bord de l'implosion.

Mais, grâce à Dieu, notre pays a réussi à éviter le pire et nous avons pu commencer par taire nos ressentiments pour amorcer la reconstruction nationale.

En effet, au cours du Dialogue Politique Inclusif tenu du 8 au 20 décembre 2008, les Centrafricaines et les Centrafricains se sont exprimés dans la ferveur, dans la dignité et avec patriotisme.

Ils ont voulu par leur participation sans équivoque, les opinions et souhaits exprimés à travers les recommandations du dit dialogue, faire connaître aux yeux de la communauté internationale que la réconciliation nationale dont le Chef de l'Etat a fait la base de sa politique de renouveau est un choix juste pour notre pays.

En prenant part aux travaux de ce dialogue, les Centrafricains ont voulu signifier qu'ils ont décidé, à l'appel du Président de la République, de se redonner la main, de ne plus prendre en otage le peuple de l'arrière-pays, de mettre un terme aux violences politiques et de faire le choix conséquent pour le bien de la Patrie.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

Il s'agit désormais pour nous, de nous engager dans une véritable consolidation de la Nation centrafricaine autour de valeurs de paix, de fraternité, de solidarité et d'engagement au travail productif au service du progrès et du développement.

Nous devons méthodiquement, patiemment et résolument recoudre définitivement le tissu social, poursuivre une politique hardie de réconciliation nationale et d'apaisement des cœurs afin que les Centrafricains discutent, se parlent, s'écoutent, et se respectent mutuellement.

Pour ce faire, nous devons taire les rancœurs du passé ; nous devons nous redonner la main et, dans un même élan, remettre sur le chantier l'ouvrage de la reconstruction d'un Centrafrique pacifié, uni et résolument engagé vers le progrès.

Je m'engage, Honorables Députés de la Nation, si vous m'en offrez l'opportunité, car c'est de cela qu'il s'agit, de faire face aux enjeux du moment et de relever les défis du développement auxquels nous sommes confrontés.

En effet, en dépit des avancées que nous avons connues en douze mois de travail, d'effort et d'engagement pour vaincre les défis d'ordre politique, économique et social qui jalonnent notre marche en avant vers plus de progrès et de bien-être, le chemin qui reste à parcourir est encore long et nous impose à tous plus de détermination et d'ardeur au travail.

Le Gouvernement a pris des initiatives hardies et soutenues dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures, sans effets d'annonces, mais avec lucidité et détermination.

Il s'agit, en conformité avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), d'accélérer la cadence dans la satisfaction des besoins urgents de la population en privilégiant ces quatre segments majeurs, tout en consolidant les acquis dans les autres secteurs.

Afin de vous permettre de mieux mesurer les efforts que nous avons accomplis sous l'autorité directe du Président de la République, Chef de l'Etat, un bref aperçu des actions menées par le Gouvernement, en exécution des engagements pris lors de ma précédente Déclaration de Politique Générale prononcée devant votre auguste assemblée le 26 mars 2008, me semble important.

Ce bilan partiel porte sur les douze(12) mois d'exercice et les objectifs prioritaires du précédent Gouvernement qui tournaient autour de quatre(4) axes qui sont :

le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix ;

le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des Droits de l'Homme ;

la stabilisation macroéconomique ;

la reconstruction des infrastructures de base et la relance des secteurs productifs et sociaux.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

A. RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

Je n'avais pas manqué de relever devant cette Assemblée l'année dernière, qu'au plan sécuritaire, l'effectif et le matériel des forces de défense et de sécurité sont insuffisants face à l'ampleur des tâches de maintien de la paix qui leur incombent et que la situation sécuritaire était extrêmement préoccupante.

Sans pour autant cacher les chiffres, je vous ai indiqué que sur environ 5 000 hommes, 1 200 seulement étaient affectés à la protection du territoire et de la population, auxquels s'ajoutent quelques 1700 gendarmes inégalement répartis sur un territoire de 623 000 km² et 9 000 km de frontières à surveiller, dont plus de 6 000 km exposés à de zones de conflits, favorisant une grande circulation d'armes légères.

Conscient de la situation, le Gouvernement a fait de la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, le premier pilier de son action.

Ainsi, au cours de l'année 2008, il a mis en œuvre un train de mesures parmi lesquelles :

- le renforcement des effectifs de la gendarmerie par le recrutement de 196 nouveaux gendarmes;
- la création d'une école d'officiers et de sous officiers suivi du recrutement de 60 élèves admis à la première promotion actuellement en formation ;
- l'organisation des formations permanentes de 2 à 8 semaines dispensées à 960 agents de la police ;
- le recrutement et la formation de 400 gardiens de la paix dans la police ;
- la dotation en véhicules et en outils informatiques des tribunaux de Grande Instance de Bozoum, de Bossangoa, de Kaga Bandoro et de Sibut ;
- la construction de deux palais de justice à Bossangoa et Kaga Bandoro et la réhabilitation de ceux de Bozoum et Sibut ;
- la construction de quatre centres de détention pour femmes à Bozoum, Bossangoa, Kaga Bandoro et Sibut ;
- la formation et l'affectation de 4 régisseurs et 12 gardiennes de prisons pour femmes etc.

Ces mesures ont été prises en direction de la police, de l'armée et de la justice, qui sont des maillons d'une même chaîne chargée de gérer les questions de maintien de sécurité, de l'ordre et de respect des droits de l'homme. Les effets attendus de ces mesures sur l'amélioration des forces de défense et de sécurité sont de nature à créer un climat de confiance susceptible de rassurer les populations et réduire le niveau de la délinquance dans notre pays.

Il est aussi important de relever que dans le cadre de la réforme et la restructuration de nos forces de défense et de sécurité, une activité majeure a été réalisée au cours de l'année 2008 : je pense en particulier à l'organisation en avril 2008 du Séminaire National sur la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS) dont les conclusions et recommandations permettront de relever les défis identifiés au niveau du secteur.

En outre, pour améliorer la situation inconfortable de la RCA en matière de sécurité, due en partie à la prolifération des armes légères et de petits calibres, un processus de réduction et de contrôle des armes légères et de petits calibres a été lancé par la destruction et l'incinération de 429 armes collectées dans le cadre du PRAC le 23 août 2008.

L'ensemble des efforts ainsi entrepris au plan sécuritaire a retenu l'attention de la communauté internationale qui a admis la RCA, le 12 juin 2008, dans le plan d'action de la Commission des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix pour lui permettre de surmonter les défis qui restent et qu'il faut surmonter.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;
HONORABLES DEPUTES ;
MESDAMES ET MESSIEURS,

B. LE RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Sur la question de la gouvernance et de l'Etat de droit, nous avons engagé des actions hardies en ce qui concerne : la promotion de la bonne gouvernance, le respect des droits humains, l'amélioration de l'efficacité de notre administration publique, le renforcement de l'Etat de droit, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la redynamisation du processus de décentralisation, l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion de l'égalité et l'équité de genre.

*Sur le renforcement de la bonne gouvernance, le Gouvernement n'a pas manqué d'engager dans ce domaine plusieurs actions. Il faut noter en particulier :

- la création, le 31 mars 2008, du Comité National de Lutte contre la Corruption chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption et d'assurer sa diffusion auprès des acteurs publics et privés ;

- la création, le 21 juillet 2008, d'un Bureau d'Accueil des usagers au sein de l'Inspection générale des Finances, chargé de :

*recueillir les doléances des usagers des services de l'Etat ;

*procéder à des investigations pouvant conduire à identifier les phénomènes de corruption, fraude, malversation ainsi que leurs auteurs.

- l'adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives le 1^{er} avril 2008 ;

- l'adoption, le 06 juin 2008, de la loi portant code de marchés publics et la création d'une Autorité de Régulation des Marchés Publics qui doit dorénavant encadrer les opérations de passations de marchés de l'Etat ;

- la création le 06 octobre 2008 d'un Guichet Unique de formalités des entreprises en RCA, chargé de simplifier les procédures de création, modification, dissolution ou cessation d'activités des entreprises afin de contribuer à l'amélioration du climat des affaires pour le rendre plus incitatif à l'investissement.

Toutes ces actions visent, Mesdames et Messieurs Honorables Députés, à lutter contre ce fléau endémique qui est devenu une épine dans les pieds de l'Etat et qui freine l'efficacité et la performance de notre administration publique.

*Au plan de la promotion de la culture démocratique, un peu plus de huit(8) mesures et actions ont été mises en œuvre pour appuyer les institutions publiques et la société civile et renforcer leurs capacités.

Ces actions ont permis de mettre en place et d'équiper l'Observatoire des Médias, d'engager les actions de création d'un département des sciences de l'information et de la communication à l'université de Bangui, de démarrer l'installation des radios communautaires en milieu rural(Paoua, Kaga-Bandoro, Biraou) et de mettre en chantier l'extension du centre de diffusion de Bimbo.

*S'agissant du Dialogue Politique Inclusif, ses assises se sont tenues du 08 au 20 décembre 2008, assorties des recommandations qui jettent les bases d'un retour à la paix et à la réconciliation nationale.

*S'agissant de la Promotion des Droits Humains, il faut dire que les services du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme ont bénéficié d'un renforcement de capacité qui leur a permis d'élaborer et d'adopter un projet de texte portant création d'un comité national chargé de l'élaboration du plan d'action national en matière de protection des droits de l'homme.

*Quant à l'amélioration de l'efficacité de notre administration publique, il convient de mentionner que le Gouvernement a pu engager deux (2) actions, l'une concerne la mise en application de la procédure simplifiée de prise en charge du personnel de l'Etat, et l'autre porte sur le démarrage de l'audit organisationnel de trois ministères sur les sept(7) ministères pilotes retenus.

* Pour ce qui concerne le renforcement de l'Etat de Droit, le Gouvernement a élaboré et soumis au Parlement les projets de code pénal, de procédure pénale et de justice militaire. Il a pu, en outre, construire deux(2) palais de justice à Bozoum et à Kaga-Bandoro, de même qu'il a réhabilité les palais de justice de l'Ouham-Pendé et la Kémo.

*Parlant de l'amélioration de la gestion des finances publiques,

Je puis dire que le Gouvernement a engagé des actions vigoureuses dans ce domaine.

En premier lieu, et sous l'autorité directe du Président de la République, je me suis personnellement concentré sur la mission essentielle de vérification des opérations de recouvrements et de dépenses effectuées par les services des impôts et du trésor.

Les deux (2) missions minutieusement préparées l'une après l'autre sur le plan méthodologique et sans moyens matériels particuliers, ont révélé l'existence d'un vaste réseau de détournement de deniers publics au niveau des services des impôts et du trésor public, animé par des agents véreux et sans conscience des difficultés du pays et de la population.

Les résultats du travail de la première mission effectuée courant juillet 2008 ont révélé qu'il se passe une tragédie à la régie des Impôts et Domaines marquée par un détournement massif des recettes fiscales.

Le montant des sommes détournées par les fonctionnaires des impôts, traduits en justice et condamnés en correctionnelle, s'élève à 2.565.915.718 F.CFA. Ce montant reste provisoire étant donné qu'un reliquat de ce dossier sera examiné très prochainement par la justice à l'occasion de sa session criminelle.

Mieux, au cours de l'instruction de ces affaires, les magistrats instructeurs ont découvert des situations nouvelles pouvant augmenter le montant que je viens d'évoquer.

La deuxième mission, qui a commencé depuis le mois de novembre et qui suit son cours, concerne à la fois les services des impôts, du trésor et des bourses et stages.

Le récapitulatif des irrégularités nous donne provisoirement un montant total de : 3.977.739.343 F.CFA se répartissant comme suit :

- Situation des redressements fiscaux.....3.716.889.069 F.CFA;
- Situation des pensions..... 79.980.274 F.CFA ;
- Situation des bourses payées à tort.....183.870.000 F.CFA.

Le Gouvernement, sous l'Autorité de son Excellence Monsieur le Président de la République, entend poursuivre ces contrôles dans tous les secteurs de l'administration où l'on perçoit et gère les deniers de l'Etat, de même qu'il entend établir la responsabilité administrative des hauts fonctionnaires chargés d'administrer les dits secteurs et d'en tirer toutes les conséquences.

Par ailleurs, d'autres actions significatives ont été réalisées, au nombre desquelles l'on note :

- L'adoption des textes portant Règlement Général sur la comptabilité publique et réglementant les procédures d'exécution des dépenses publiques ;
- l'application au niveau de la Direction générale des impôts du logiciel SYSTEMIF pour une meilleure gestion des contribuables ;
- l'application au niveau de la Direction générale des douanes du logiciel SYDONIA ;
- l'institution par décret de la procédure simplifiée de gestion administrative et financière du personnel civil et militaire ;
- la réalisation de l'audit des comptes actifs du trésor dans les banques commerciales ;
- l'adoption d'un code de marchés publics ;
- la création d'une autorité de régulation des marchés publics ;
- la création d'un comité national de lutte contre la corruption.

*Parlant de la mise en œuvre du DSRP, j'ai fait parvenir au département en charge de la mise en œuvre et du suivi de notre Document de Stratégie de politique Economique une lettre de mission dans laquelle j'ai indiqué les orientations qui devaient permettre une plus grande appropriation du DSRP par tous les acteurs de la vie nationale et permettre aussi une mobilisation plus accrue des ressources financières extérieures.

C'est ainsi que le Gouvernement s'est attelé, au cours de l'année qui vient de s'achever, à :

- Mettre en place et rendre opérationnel le cadre institutionnel du DSRP. Il s'agissait avant tout de faire asseoir l'ossature organisationnelle pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DSRP. A cet effet, des textes organiques ont été signés par mes soins pour créer un comité national stratégique, un comité national technique, un secrétariat technique, neuf comités sectoriels et sept comités régionaux. A ce jour, il ne reste plus que l'installation officielle des comités régionaux qui interviendra le mois prochain. Il me paraît important de souligner le rôle combien déterminant de ces comités régionaux dans le processus de formulation des stratégies du DSRP.

- A renforcer les capacités des acteurs que sont les parlementaires, les membres du gouvernement, les O.N.G, le secteur privé, etc. permettant ainsi une plus grande appropriation nationale de notre

document de stratégie.

- A poursuivre les efforts de mobilisation des contributions annoncées par les partenaires lors de la Table Ronde de Bruxelles. Dans cet exercice, le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour rechercher auprès des partenaires extérieurs les ressources nécessaires au financement des quatre piliers du DSRP évalués à environ 630 milliards de FCFA. L'évaluation faite à la date du 15 Novembre 2008 montre que les ressources effectivement mobilisées à travers la signature d'une convention s'élèvent à 336 milliards de FCFA. Vous comprendrez aisément que la moitié du chemin reste à parcourir. J'engagerai donc mon Gouvernement à parachever les accords de coopération en cours de finalisation et de rechercher d'autres sources de financement auprès d'autres partenaires tels que les pays scandinaves et du Golfe.

* Le renforcement du processus de décentralisation et de la réorganisation de l'administration territoriale était l'un des objectifs importants de notre Déclaration de Politique Générale, car une politique gouvernementale, aussi élaborée soit-elle, ne peut aboutir que grâce à l'adhésion et à la participation des populations.

Pour ce faire, l'Etat doit se restructurer pour promouvoir cette participation des populations dans le processus de prise de décisions et dans les activités de développement considérées comme une volonté ferme de bonne gouvernance.

A cet effet, le Gouvernement a mis en place, avec le concours des partenaires au développement dont le PNUD, un programme cadre intitulé : « GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE et DECENTRALISATION » pour la période 2008-2011.

Ce programme vise le développement des partenariats multiformes en vue de permettre aux collectivités territoriales et les administrations déconcentrées de l'Etat de disposer des ressources humaines compétentes, acquises à la cause des collectivités territoriales. C'est ainsi qu'en partenariat avec l'Union Européenne et l'Association Internationale des Maires Francophones, un programme de formation d'administrateurs déconcentrés est à l'étude.

De même, deux(2) séminaires de perfectionnement en gestion municipale et finances locales ont été réalisés à Bambari à l'attention des Présidents des Délégations spéciales, Secrétaires Généraux, Comptables et Receveurs municipaux des régions de l'Est, du Centre et du Nord à Bangui pour leurs collègues du Sud, et Nord-Ouest, grâce à l'appui du PNUD et au soutien des Experts Béninois et Burkinabés qui ont renforcé l'équipe des formateurs centrafricains.

Toutefois, avec l'appui non négligeable du PNUD, les Présidents des Délégations Spéciales de Bambari, Bossangoa, Nola, Bangassou et Bria ont effectué des voyages d'études et d'échanges de bonnes pratiques auprès des Municipalités du Bénin et du Burkina Faso.

J'avoue que ces voyages ont provoqué un réel déclic chez nos édiles locaux quant au Leadership et à planification stratégique. Par ailleurs, dans le cadre de la recherche des voies et moyens susceptibles d'accroître les capacités opérationnelles de nos municipalités, le Fonds d'Equipement des Nations Unies(FENU) est entrain d'explorer avec le Gouvernement les opportunités de partenariat en vue du renforcement des capacités des communes.

Enfin, un projet de création d'un centre de formation et de perfectionnement des élus locaux et des cadres des collectivités territoriales est en gestation et sa mise en œuvre ne saurait tarder. Ces formations offrirait l'opportunité à nos élus et cadres de se familiariser au leadership visionnaire, au maniement des outils modernes de gestion, à la planification stratégique et à l'outil informatique.

La légitimité de l'Etat et des collectivités locales se mesure à l'aune des prestations de qualité qu'ils sont censés fournir aux populations. A cet effet il est également envisagé de créer une agence d'équipement et d'intervention intercommunale, en un mot, une « banque » des communes destinée à financer l'acquisition des infrastructures et autres réalisations susceptibles d'améliorer le cadre de vie des populations.

La décentralisation étant un programme lourd et toujours inachevé, il est difficile du haut de cette tribune de relater de manière exhaustive toutes les stratégies. Afin de familiariser les élus de la Nation à cette problématique, un séminaire parlementaire a été prévu à l'attention des élus de la Nation.

* Pour l'environnement des affaires, il convient de dire que des efforts notables ont été entrepris en vue de l'amélioration du climat des affaires.

L'une des actions que je vais citer en exemple est la création le 6 octobre 2008, du Guichet Unique de formalité des entreprises, rendu opérationnel à Bangui.

Il faut relever que, depuis son entrée en fonction, cette structure a profondément simplifié la procédure de création des entreprises dont la durée passe d'une moyenne de un à quatre mois à une moyenne de sept (7) à quinze(15) jours.

Ce processus d'amélioration du climat des affaires est amorcé tant à Bangui que dans les sept(7) antennes régionales du pays localisées à Mbaiki, Bouar, Berberati, Bossangoa, Bambari, Bria et Bangassou.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

C. LA STABILISATION MACROECONOMIQUE

En 2008, la situation économique de la République Centrafricaine a été caractérisée par un ralentissement de la croissance économique avec un taux de croissance du PIB réel de 2,5% au lieu de 4,9% en prévision initiale, contre 4,2% en 2007.

La baisse de l'activité dans les principaux sous secteurs de l'économie en relation avec la chute de la production de coton, de bois et de diamant ainsi que l'impact de la crise d'électricité a affecté considérablement le niveau de la croissance de cette année.

La production totale du coton a connu une baisse puisqu'elle est passée de 4517 tonnes en 2007 à 3636 tonnes en 2008. Celle de café a connu une baisse de 10% entre 2007 et 2008.

Dans le secteur forestier, la production de grumes est passée de 516 000 m3 en 2003 à 624 861 m3 en 2006 puis est revenue à 499 976 m3 en 2008.

Quant au diamant, sa production, après avoir atteint 332 680 carats en 2003, est passée à 417 691 carats en 2007 puis est revenue à 371 474 carats en 2008.

Le taux d'inflation a atteint 8% en 2008 contre 1% en 2007.

La crise financière internationale constitue un choc énorme, à un moment où la République Centrafricaine s'inscrit dans la dynamique de lutte contre la pauvreté. Elle compromet les progrès appréciables enregistrés ces cinq dernières années et accentue les effets de la récente hausse vertigineuse des prix du pétrole et de la crise alimentaire mondiale sur l'économie nationale. C'est pourquoi le gouvernement s'est rapidement saisi de la question et a mis en place un groupe de réflexion, qui a déposé ses conclusions sur les effets de cette crise sur notre économie. Il est apparu aux conclusions que deux secteurs de notre économie ont subi de plein fouet l'impact de cette crise. Il s'agit des secteurs du bois et des mines.

Afin d'éviter les faillites des entreprises et de préserver les emplois, le Gouvernement a pris des mesures courageuses de sauvetage, dans le secteur du bois, en révisant les valeurs mercuriales et en étalant sur plusieurs mois les règlements des taxes de loyers 2009 des Permis d'Exploitation et d'Aménagement.

Le Gouvernement a malgré tout mis en œuvre une politique macroéconomique prudente afin d'enclencher une relance qui s'appuie sur une dynamique durable. Cette stratégie s'est traduite dans la mise en œuvre des programmes et projets visant :

- la modernisation de l'agriculture et de l'élevage : l'option du Président de la République est de faire du secteur agricole le moteur du développement de notre pays. C'est pourquoi le gouvernement a sollicité et obtenu de la FAO 3,9 milliards de francs Cfa en faveur de l'agriculture. Près de 3,7 milliards ont été utilisés pour la fourniture d'intrants agricoles afin de permettre aux populations rurales, en particulier celles affectées par les conflits politico militaires, de reprendre la production alimentaire et faire renaître le secteur agricole et rural. De ce montant, environ 2,7 milliards de francs CFA ont été affectés à la production végétale et un peu plus de 655 millions à la production animale et le renforcement des capacités des institutions partenaires (ONG), y compris les services de l'Etat (ICRA, ACDA).

Aussi, pour assurer le renforcement des institutions agricoles, le gouvernement a créé le Fonds de Développement Agricole et Pastoral(FDAP) et l'Office National du Matériel Agricole et Pastoral(ONMAP).

Il convient enfin de relever que cinq(5) projets ont été mis en place en vue d'intensifier et de diversifier notre secteur agricole, sur financement des partenaires en collaboration avec la FAO.

En matière de production végétale, on note la fourniture en intrants et du petit matériel agricole à 8500 ménages agricoles vulnérables dans le cadre de l'initiative contre la crise alimentaire et la flambée des prix dans les préfectures de l'Ombella-Mpoko, de la Lobaye, de la Kémo et de Bangui, pour une reprise durable des activités ;il ya également la mise en place de 5000 chaînes de traction animale grâce au fonds de réponse à la crise alimentaire, la mise en place de 224 ha de parcelles de multiplication de semences implantées dans cinq (5) pôles de développement (Bouar, Kaga-Bandoro, Sibut, Bambari et Bossangoa) et la constitution d'un stock stratégique de semences vivrières et d'outils agricoles pour 3000 familles.

En matière d'élevage, les évènements de ces dernières années ont eu de graves conséquences sur les éleveurs et les élevages :

- les éleveurs peuls dans les principales zones d'élevage du pays sont obligés de partir de leurs campements et se retrouvent soit aux abords des grands axes routiers abandonnant leurs animaux dans la brousse, soit partis sans adresse vers d'autres localités ;

- les campements d'éleveurs sont souvent visités par des coupeurs de route qui prennent des otages en exigeant de grosses rançons; ce qui les oblige à vendre à vil prix un grand nombre de leurs animaux ;

- les couloirs de passage des troupeaux de commerce sont utilisés par des bandits, souvent non identifiés, pour traquer les convoyeurs et les animaux de commerce.

Cette situation a favorisé l'installation d'une crise alimentaire en matière de production animale et les indices sont nombreux :

- Plusieurs villes du pays, y compris Bangui, la capitale connaissent une carence progressive en bétail et viande. Les ravitaillements en bétail des boucheries nécessitent des grands déplacements vers les préfectures de l'Est alors que les zones d'élevage par excellence de l'Ouest, du Nord Ouest et du Centre sont vidées de leurs troupeaux ;

- De moins en moins, le bétail est convoyé vers le principal marché terminal de Bangui Pk 13 et vers certaines grandes villes de provinces. Les coûts du bétail sur pied ont considérablement augmenté et le kilogramme de viande sur les marchés de consommation est devenu plus cher qu'il n'y a quelques années ;

- Les difficultés d'approvisionnement en poussins d'un jour pour les élevages avicoles modernes et périurbains créent l'irrégularité dans la fourniture des produits avicoles (poulets de chair, œufs) et augmentent les prix de vente de ces produits.

Devant cette situation, le Gouvernement a lancé en 2008 un plan d'urgence portant sur quelques activités pastorales dans les zones urbaines de Bangui et dans les localités périphériques. Dans ce cadre, on peut citer :

- le « Projet d'appui à la diversification des revenus des familles vulnérables par l'élevage des petits ruminants dans les zones sinistrées » de l'Ouham, l'Ouham Pendé et la Nana- Gribizi, d'un montant de 749 500 dollars américains accordés par la FAO. Ce projet est en cours d'exécution depuis avril 2008 et prendra fin au mois de mars 2009.

D'autres actions ont été menées dans les localités plus éloignées de Bangui, en particulier une campagne de vaccination contre la péripneumonie contagieuse des bovidés(PPCB),réalisée dans les préfectures de la Ouaka, la Basse-Kotto, la Haute-Kotto et la Nana Gribizi, grâce à un don soudanais en vaccin, depuis le mois d'août 2008, pour sauvegarder le cheptel local affecté par le fléau.

- la valorisation des ressources forestières : le souci du Gouvernement dans ce domaine est d'améliorer la transparence dans la gestion des ressources forestières et fauniques, tout en créant un environnement propice aux affaires dans le secteur.

A cet effet, il a élaboré et fait adopter par le parlement un nouveau code forestier promulgué le 17 octobre 2008.

Des inspecteurs de contrôles frontaliers ont été nommés en janvier 2008 et des brigades mobiles d'intervention et de vérification (forêt et faune) ont été créées en juillet 2008 afin de contrôler tous les mouvements de bois à la sortie du territoire national puis de sécuriser les recettes forestières et fauniques et renforcer les capacités de suivi et de contrôle dans les secteurs de la forêt et de la faune.

A tout cela, il faudrait ajouter les autres réalisations qui se présentent comme suit :

- la création d'un Observatoire Economique de la filière bois ;

- la sécurisation des recettes des produits bois avec l'intervention de BIVAC EXPORT RCA et des deux brigades mobiles d'intervention : un montant de 2.375.389.827 francs Cfa a été sécurisé jusqu'en Décembre 2008.

- la validation des programmes d'emploi des communes pour l'utilisation des taxes versées aux communes forestières. Trois versements représentant 426.146.154 francs CFA ont été effectués en faveur de quinze(15) communes forestières.

- le développement du secteur minier : la stratégie de relance du secteur minier, considéré comme la mamelle nourricière de l'économie centrafricaine, repose sur une augmentation significative de sa production afin qu'elle soutienne l'économie par sa contribution aux recettes de l'Etat.

Au cours de l'année 2008, le Gouvernement a fait procéder à l'audit du secteur minier. Un comité interministériel est mis sur pied afin d'examiner le rapport produit par le bureau d'études commis à cet effet.

L'adoption dudit rapport ainsi que des recommandations qui y sont contenues permettront de mettre en œuvre la révision du code minier.

Le Gouvernement a, par ailleurs, mis en place une structure ad hoc chargée de réfléchir sur la création de l'office des recherches géologiques et minières dont la mission est de préparer les textes et l'installation dudit office.

Il convient également d'indiquer qu'un dispositif institutionnel de l'Initiative pour la Transparence des industries extractives en RCA(ITIE) a été créé le 18 juillet 2008 en vue du renforcement de la transparence dans la gestion du secteur.

Le Gouvernement vient également d'actualiser les textes qui mettent en place la Bourse Internationale du Diamant de Bangui, dans le but d'augmenter la production minière et d'améliorer les revenus des populations des zones minières.

- le développement du secteur du tourisme : le potentiel touristique de la RCA révèle de l'abondance et de la diversité de ses ressources qui lui ouvrent la porte à l'écotourisme. Mais, malgré l'existence des parcs et réserves, les espèces animales et végétales rares qui y foisonnent, le secteur n'est pas valorisé. Pour y remédier, le Gouvernement a élaboré des projets de textes, l'un concernant le code des investissements touristiques et l'autre relatif au code d'éthique du tourisme.

Aussi, il importe de souligner qu'une étude de faisabilité relative à la construction d'un centre de tourisme culturel a été réalisée au cours de l'année 2008 pour un montant de 6 millions de francs Cfa, de même que des conventions et protocoles d'accord ont été signés avec des partenaires pour la rénovation de Oubangui Hôtel et de l'Hôtel du Centre, la réhabilitation de l'ex Hôtel 500 chambres et la construction d'Hôtels à côté de l'aéroport Bangui-M'poko et à Kolongo.

- le développement des infrastructures de transport : la vision du Gouvernement en faveur du secteur s'oriente vers le désenclavement du pays au plan intérieur et extérieur d'ici 2015 par la mise en place d'un cadre cohérent et intégrateur de gestion et de prise en charge des infrastructures de transport.

Dans cette perspective, des gares routières ont été construites ou réhabilitées à Bossangoa, à Bangui et à Berbérati dans le cadre du volet constructions, réhabilitations et viabilisations des infrastructures de transport. Le salon VIP de l'aéroport Bangui M'poko a été réhabilité avec le concours de l'ASECNA.

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'entretien routier, les partenaires extérieurs ont soutenu le gouvernement qui a pu intervenir sur cinq(5) axes routiers. Il s'agit notamment de Berbérati- Bayanga (232 Km), Sibut- Kaga Bandoro- Ndélé (465 Km), Sibut- Bambari (200 Km), Bossembélé-Bossangoa-Benzambé (195 km) et Mbaiki- Boda (85 Km).

En ce qui concerne le bitumage de la route Bouar- Garoua-Mboulai (154 Km), sur financement conjoint de l'UE, de la BAD et de la banque mondiale, la procédure de passation des marchés est en

cours.

- le développement du secteur de l'énergie : le Gouvernement a apporté une attention particulière au sous secteur électricité dont l'offre est de loin inférieure à la demande et sur le sous secteur des hydrocarbures dont les capacités de gestion sont très faibles.

Des actions de restructuration du secteur ont été engagées et ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de projets de lois et de textes réglementaires parmi lesquels on peut citer :

- le texte d'application du code de l'électricité ;
- un projet de document de politique nationale du secteur énergie.

Pour renforcer les capacités de production de l'électricité par l'Enerca, le Gouvernement envisage la réhabilitation des infrastructures de production. Enfin, concernant l'amélioration de la capacité de gestion des hydrocarbures, le dépôt de Salo a été réhabilité.

-le développement des télécommunications et des TIC : les télécommunications et les TIC constituent aujourd'hui des accélérateurs de la croissance et du développement pour les pays qui savent se saisir des opportunités qu'elles offrent. Pour cette raison, le Gouvernement a déjà commencé à clarifier le cadre de régulation du secteur, en précisant les règles d'octroi des licences et en créant une agence de régulation.

Dans le domaine des télécommunications, divers projets sont en cours de réalisation :

- le projet E-Post, d'un montant de 5,4 millions de dollars US, qui vise la modernisation du service postal et l'application des nouvelles technologies ;
- le projet E-Gouvernement en complément du premier pour un montant de 9,6 millions de dollars US ;
- le projet Régional de Réseau à Fibre Optique pour l'Afrique Centrale(CAB).
- le développement des services publics de base :

Honorables Députés, je sais que la faiblesse de nos infrastructures publiques de base est structurelle. Je suis également conscient que les Centrafricains sont confrontés depuis plusieurs années à de nombreuses difficultés pour accéder à l'eau potable, aussi bien en milieu urbain que rural, à une irrégularité de fourniture en électricité, à divers problèmes de logements, d'assainissement et de transports.

Pour répondre à ces nombreuses difficultés, le Gouvernement a pris des mesures urgentes ayant ralenti la dégradation des infrastructures et une reprise timide des services à la population au niveau de certains secteurs.

Dans le domaine de la construction et réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau et assainissement, le gouvernement a soutenu les actions suivantes au cours de l'année 2008 :

-Dans le domaine de l'eau :144 forages construits,280 forages réhabilités,184 puits réhabilités,21 sources aménagées et 15 filtres à sables construits à titre expérimental dans les préfectures de la Nana Gribizi, Kémo, Ouham, Ouham-Pendé, Haute-Kotto, Basse-Kotto, Bamingui-Bangoran et Vakaga. Ces projets devraient permettre à 168 150 personnes d'avoir accès à l'eau potable pour un cout de 14,3 milliards de f CFA.

- En matière d'assainissement : 1630 latrines traditionnelles ont été améliorées, 66 latrines à fosse ventilées VIP, 4 incinérateurs dans les formations sanitaires, 15 617 kits d'hygiène ont été fournis.

- Le sous secteur habitat a également bénéficié de l'attention du Gouvernement par :

- la mise sur pied du projet de schéma directeur d'aménagement urbain de Bangui et des villes secondaires pour un coût projeté de 14,3 milliards de F CFA ;
- la construction d'une rocade dans la périphérie de Bangui dont les études de tracé sont réalisées et celles de faisabilité en cours pour 120 millions de f CFA ;
- la construction de 10 000 logements sociaux pour un coût de 7,5 milliards de f caf dont les études APS sont déjà réalisées ;
- la réhabilitation des bâtiments administratifs et sanitaires d'un montant de 15,4 milliards de F CFA pour laquelle les études APS sont réalisées.

Je tiens à préciser que parmi ces différentes réalisations, le programme de construction de 10 mille logements à 7,5 milliards f CFA permet d'obtenir un logement à un prix de revient moyen de 750.000

F Cfa ; A ce niveau de prix, les personnes capables de payer 10.000 F CFA par mois mettraient moins de sept ans pour acquérir un logement.

- Dans le domaine de l'Education : l'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que « tous les enfants des deux sexes, quel que soit leur milieu de résidence, accèdent à un enseignement complet et de qualité dans le fondamental 1, et que le fondamental 2 accueille plus d'enfants ».

Le Gouvernement a entrepris une série d'actions pour espérer atteindre cet objectif .Elle concerne les trois(3) niveaux de l'enseignement :

A l'effet d'attirer le maximum de garçons et de filles à l'école au niveau du primaire et du secondaire, les efforts ont consisté à la réhabilitation et à la construction d'écoles dans différentes préfectures notamment, dans la préfecture de la Vakaga où trois bâtiments ont été réfectionnés et un complexe scolaire de six classes et trois bureaux construits. Avec l'appui des partenaires, quatre écoles ont été équipées de 5.590 meubles scolaires dont 5200 tables bancs.

En outre, le Gouvernement a procédé sur les ressources de l'Etat à la formation accélérée de 450 enseignants qualifiés du Fondamental 1 et au recrutement de 850 enseignants qualifiés du même fondamental 1.

Des sessions de recyclages ont été organisées au profit des enseignants fonctionnaires, des maîtres parents dans les différentes préfectures du pays : la Lobaye, la Nana-Gribizi, la Kémo et la Haute-Kotto.

Certains établissements scolaires ont été dotés de 4.625 manuels de lecture et 4625 manuels de mathématique ; Il a été également acquis 5680 kits pédagogiques pour tous les enseignants du Fondamental 1.

(Suite au prochain numéro)

Les actions d'amélioration de la capacité d'accueil et de la pertinence des enseignements **au niveau du fondamental 2 ont concerné en 2008, la réhabilitation et l'équipement partiel du lycée de Béréngo, du lycée Technique de Bangui et du lycée professionnel féminin de Bangui.**

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Gouvernement entend poursuivre et renforcer l'ouverture des programmes de formation de 3^{ème} cycle à l'université de Bangui et de procéder au recrutement de nouveaux enseignants pour faire face au vieillissement du corps enseignant actuel.

*S'agissant de la Santé, le Gouvernement a procédé au recrutement, à la formation continue et au recyclage des personnels de santé afin d'améliorer les prestations en soins de santé.

Dans le domaine des infrastructures sanitaires, plusieurs projets sont en cours, notamment(i) la construction de l'Hôpital de l'Amitié sur financement de la Chine et (ii) la construction et l'équipement de 22 formations sanitaires dans plusieurs régions sanitaires par la BADEA.

Le Programme élargi de vaccination a reçu sur financement GAVI SSV et d'autres partenaires, un appui pour l'introduction des nouveaux vaccins (hépatite B, et autres) sur toute l'étendue du territoire.

En 2008, plusieurs campagnes de masses ont été faites contre la poliomyélite chez les enfants de 0 à 5 ans ainsi qu'une campagne de tétanos materno—néonatal chez les femmes en âge de procréer.

En ce qui concerne le volet VIH/sida, le Gouvernement a poursuivi son appui aux structures d'encadrement et de prise en charge des personnes affectées (OEV et veuves) habitant les chefs de lieux de sous préfectures. La prise en charge de ces personnes se fait dans sept préfectures et à Bangui par une ONG/OAC appuyée par le Fonds Mondial et le PAM.

- Dans le domaine de l'Action Sociale, il ya lieu de relever que plusieurs interventions du Gouvernement sont à noter dans le domaine de l'humanitaire, de la réinsertion sociale des groupes vulnérables, de la protection des droits de l'enfant et la prise en charge globale des OEV et de la promotion de l'équité entre les sexes et autonomisation de la femme.

En effet, dans (i) le domaine de l'humanitaire, on ne saurait oublier la mission de plaidoyer pour le rapatriement de 45.000 centrafricains réfugiés à GORE et MARO au sud de la République du

Tchad ; l'assistance en kits vestimentaires et alimentaires à plus de Huit cent(800) personnes de la Sous Préfecture d'OBO victimes d'exactions des rebelles de la LRA (Armée de résistance du Seigneur) ; l'assistance au personnel de la santé (un médecin et trois agents) kidnappé par les coupeurs de route dans la sous préfecture de Bozoum.(II) pour la réinsertion sociale des groupes vulnérables , il convient de mentionner de façon non exhaustives : la démobilisation de 400 enfants soldats à Gordil, suite à la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement et les groupes rebelles de l'UFDR ; la réinsertion de 10819 orphelins et autre enfants rendus vulnérables(OEV) dans les familles d'accueil avec l'appui du Fonds Mondial de lutte contre le sida ; l'appui alimentaire apporté à 6104 familles d'accueil des OEV ; la construction de 8 centres d'accueil et d'écoute des OEV à Bangui, Bria, Bambari, Berberati, Bozoum, Bossangoa et Bouar ; la création d'un Centre de récupération et d'insertion des enfants de la rue à Pissa dans la sous préfecture de Mbaïki.(iii) Enfin, s'agissant de la promotion de l'équité entre les sexes et autonomisation de la femme , il ya lieu de mentionner l'élaboration et la validation du plan d'action de la politique nationale de Promotion de l'Egalité et de l'Equité et la mise en place des mutuelles de crédits de femmes à Bangui et Ndélé et la pose de la première pierre de la mutuelle de Berberati.

-Pour ce qui concerne l'Emploi : le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des politiques et programmes spécifiques de création d'emplois décents et durables.

A cet effet, il a conçu à travers l'ACFPE trois(3) projets portant sur(i) le Fonds d'Appui à la formation professionnelle par apprentissage (ii) le Fonds d'Appui à l'insertion et à la réinsertion des jeunes et (iii) la maison à outil.

Il convient de noter que sur impulsion du Gouvernement, l'ACFPE a :
réalisé en avril 2008 le recensement de tous les centres de formation professionnelle et des ONG œuvrant dans ce domaine ;

dans le cadre du fonds d'appui à l'insertion, rendu disponible un financement pour permettre aux jeunes d'accéder à des crédits bancaires afin de financer leurs activités génératrices de revenus et d'emploi ;

réalisé des THIMO avec les collectivités locales du 4^{ème} arrondissement de Bangui, de Bossangoa, de Mbaïki et de bientôt ce sera le tour de Berbérati.

Il faut noter enfin, l'élaboration et l'adoption du nouveau code du travail et le travail préparatoire du Forum National sur l'Emploi qui visent à améliorer le cadre juridique du marché de travail et de l'emploi dans notre pays.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

Voilà, Honorables Députés, mesdames et Messieurs, l'état d'exécution des différents engagements que le Gouvernement a pris devant votre assemblée le 26 mars 2008 et que je me suis fait le devoir de vous présenter avec humilité et sincérité.

En effet, il me paraît tout à fait indispensable que cette présentation soit faite à un moment où je reviens devant vous pour vous exposer un nouveau programme de Gouvernement.

J'ai voulu par cet exercice, éviter que ce soient les honorables députés, qui m'obligent à leur faire le point de l'état d'exécution de ces engagements et le sort qui sera réservé aux actions non encore entamées ou qui sont en cours.

Mais avant de vous présenter les axes prioritaires de ce nouveau discours programme, je voudrais par ailleurs porter à la connaissance des Elus de la nation, les contraintes et les menaces qui ont influencé la mise en œuvre de ce premier discours programme et qui ont empêché l'atteinte de certains résultats escomptés.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

La mise en œuvre du précédent programme était subordonnée à la mobilisation de moyens, l'efficacité

du cadre institutionnel et l'environnement économique national et international.

Or, l'exécution du programme du Gouvernement a connu au cours de l'année 2008 les contraintes et menaces dont la plus importante et non des moindres est la crise financière et économique internationale.

Les répercussions de cette crise pèsent déjà sur l'économie de la RCA. Au niveau du commerce extérieur, les exportations de diamant et bois qui représentent 87,2% des recettes d'exportation en 2007 se situent déjà dans une tendance à la baisse en 2008, avec des recettes qui connaissent un repli de près de 9%.

Aux pertes de recettes fiscales, il convient d'ajouter la contraction de l'Aide Publique au Développement(APD) ainsi que des flux de transferts des migrants et des investissements directs étrangers(IDE).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il était prévu en 2008, une mobilisation de recettes d'environ 98,5 milliards dont 85,6 milliards de recettes non fiscales. Mais selon les dernières estimations, le niveau de pertes enregistrées sur les recettes fiscales pourrait atteindre 14,6 milliards de francs Cfa dont 6,5 milliards sur la fiscalité pétrolière, 5,6 milliards sur le commerce international (imports et exports) et 2,5 milliards sur les divers impôts.

La situation que je viens de décrire a eu des répercussions sur les ressources budgétaires et a réduit sensiblement la capacité d'investissement de l'Etat qui devrait d'abord faire face aux dépenses de fonctionnement incompressibles.

Toutefois, le Gouvernement a mis en place le 11 novembre 2008 un comité de réflexion sur la crise financière et ses répercussions sur l'économie de notre pays, lequel a analysé la situation et produit un rapport dont les principales conclusions ont été transformées en décision à l'exemple de la révision des valeurs mercuriales et les valeurs FOT, l'étalement des règlements des taxes loyers 2009 des Permis d'exploitation et d'Aménagement(PEA) de janvier à juin 2009.

Tel est le contexte qui a marqué la deuxième moitié de l'année 2008.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

Aujourd'hui ma déclaration portera essentiellement sur ce programme de court terme que je viens d'évoquer à l'instant et sur les orientations qui l'ont inspiré.

Pendant les travaux du Dialogue Politique Inclusif, des préoccupations ont été exprimées sur les questions politiques et de gouvernance, la situation sécuritaire et les groupes armés et enfin, les questions du développement socioéconomique.

A partir de là, je sais combien sont énormes les aspirations et les besoins de nos vaillantes populations qu'elles soient de Bangui ou de l'arrière pays.

Je sais à quel point les citoyens centrafricains voudraient voir leurs conditions de vie s'améliorer pour tant soit peu.

Je perçois également l'ardent désir qu'affiche notre peuple de voir le Centrafrique retrouver la sécurité, la paix et la stabilité.

Fort des nouvelles aspirations de nos concitoyens, notre Gouvernement s'impose dès à présent des valeurs qui ont pour corollaire, le culte du résultat concret et la recherche du meilleur équilibre entre les exigences des populations et les performances de l'action publique.

Il nous revient alors d'ancrer définitivement la conviction d'un Centrafrique qui est résolument engagé vers le progrès, en affichant une expression nouvelle dans nos méthodes de gestion pour nous maintenir durablement dans les options de la rationalité, de l'efficacité et de l'efficience.

Aussi, toutes nos initiatives vont désormais se fonder sur les dogmes de l'engagement que sont le défi, la conviction et la constance dans l'effort, seuls susceptibles de transformer nos énergies en actions et les actions en résultats.

La nouvelle dynamique que nous comptons créer pour mettre en œuvre la vision du Chef de l'Etat, se veut de fortifier la conscience d'un Peuple qui s'est découvert un potentiel propice à l'éclosion de nouvelles ambitions aptes à faire de l'imagination créatrice l'unique Secret de la Performance.

Le Programme de court terme que je m'en vais vous exposer a été élaboré sur la base des directives

données au nouveau Gouvernement le 06 février 2008 par son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Il a l'avantage d'être aligné non seulement sur les objectifs du Document de Réduction de la Pauvreté, mais aussi s'inscrit dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

De toute évidence, nous sommes conscients que les problèmes structurels qui minent le développement du pays ne pourront être définitivement résolus à travers ce programme de court terme.

Cependant, il permettra la poursuite des actions engagées depuis 2008 et de renforcer les bases de la relance du processus de développement du pays, grâce à l'instauration d'une gestion macroéconomique saine, la remise à niveau des services publics de base, la mise en œuvre d'un vaste programme de réforme en matière de sécurité et dans notre fonction publique et de normaliser et dynamiser nos relations avec les partenaires au développement.

A cet égard, les préoccupations majeures de mon Gouvernement, à court terme, c'est-à-dire d'ici les élections générales de 2010, seront axées sur les points suivants :

Premièrement, le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix ;
Deuxièmement, le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des Droits de l'Homme ;
Troisièmement, la stabilisation macroéconomique ;

Quatrièmement, la reconstruction des infrastructures de base et la relance des secteurs productifs et sociaux ;

Cinquièmement, la promotion du dialogue politique et social, ainsi que l'application des recommandations du DPI en vue du déroulement correct et transparent du processus électoral.

A. Renforcement de la sécurité et consolidation de la paix

(i) le renforcement de la sécurité

La sécurité et la consolidation de la paix restent le premier pilier de ce programme de Gouvernement, car sans sécurité et paix, nous n'atteindrons jamais les objectifs de développement que nous poursuivons sans relâche.

C'est pourquoi, le rétablissement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire reste un impératif du Gouvernement et il y tient.

Les axes retenus pour le renforcement de la sécurité seront :

- le renforcement de capacités humaines et matérielles des forces de défense et de sécurité ;
- la poursuite de la réforme, de la restructuration, l'organisation territoriale et la transformation participative et coordonnée des forces de défense et de sécurité ;
- la sécurité sous régionale, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- l'éducation, le développement et le rétablissement de la confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité.

Dans ces perspectives, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faire aboutir la Réforme du Secteur Sécuritaire, chère au Président de la République, Chef de l'Etat, et de faire adopter au cours cette année la loi de Programmation Militaire pour la période 2008-2013 qui prend en compte tous les problèmes du secteur et qui devra permettre de doter nos forces de défense et de sécurité de moyens humains, matériels et financiers adéquats.

(ii) La consolidation de la paix

Persuadé que le défaut de communication est à l'origine de la majorité des tensions et des conflits, le Gouvernement a retenu la stratégie de la sensibilisation, de la concertation et du dialogue citoyen

pour la consolidation de la paix et de l'unité nationale dans notre pays.

A cet égard les Ministères en charge de la Communication, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation conduiront des missions de sensibilisation, de concertation ou d'explications chaque fois que cela sera nécessaire pour que les actions menées par le gouvernement soient bien expliquées pour être bien comprises et également pour prendre note des grandes préoccupations si les situations l'imposent.

Il est clair qu'une réconciliation nationale doit reposer sur une approche, une pédagogie, une structure mais aussi des moyens pouvant permettre la conjugaison de ce qui paraît contrasté, c'est à dire l'émergence de la vérité, l'apaisement des cœurs, véritable socle de toute réconciliation authentique.

La réflexion sur cette démarche, cette architecture sera approfondie au sein du Gouvernement qui en élargira le cercle pour embrasser toutes les composantes de notre société.

Je tiens par ailleurs à relever que la mise œuvre des recommandations du DPI et le respect des engagements pris par les entités au cours de ce dialogue est un important levier de consolidation de la paix.

J'engage les représentants des pouvoirs publics au sein du Comité de Suivi des Recommandations du Dialogue Politique Inclusif à travailler d'arrache pied aux côtés des membres représentant les autres entités pour atteindre cet objectif.

Grâce à la mise en place et au parfait fonctionnement du comité préparatoire de ce dialogue, et de la concertation qu'il ya eu lieu entre les partis politiques, les syndicats et la société civile, je peux affirmer que le dialogue politique et social est plus que jamais réhabilité en République Centrafricaine.

Je voudrais saisir la présente occasion que m'offre ma rencontre avec les élus du Peuple pour exprimer, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat le Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVONDA, au nom du Gouvernement et en mon nom propre, les sincères remerciement et mes vifs encouragements à tous les interlocuteurs de ce dialogue politique, pour la qualité de leur engagement et de leur sagesse.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

B. Renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des Droits de l'Homme

La bonne gouvernance reste l'un des objectifs essentiel du gouvernement puisqu'elle fait partie des engagements que nous avons pris vis-à-vis des partenaires au développement dans le dans le cadre du Programme conclu avec le FMI pour la période 2007-2009.

A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les actions déjà engagées dans les domaines de: la gouvernance politique et judiciaire, la gouvernance économique et la gouvernance locale.

(i) la gouvernance politique et judiciaire se traduira par le renforcement de la culture démocratique, la promotion et la protection des droits humains.

Le renforcement de la culture démocratique passera par le renforcement des institutions de la République et de la société civile, accompagné par une stratégie de sensibilisation et d'éducation à la culture civique et démocratique.

Au niveau de la justice, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour appliquer les recommandations pertinentes des Etats Généraux de la Justice visant la mise en place d'une justice proche des populations et l'amélioration de la couverture territoriale en juridictions.

(ii) la gouvernance économique se concrétisera par la poursuite des mesures d'assainissement des finances publiques et la lutte contre la corruption ;

L'assainissement des finances publiques passera également par la rationalisation et la maîtrise des

dépenses publiques afin que les ressources publiques soient affectées aux dépenses prioritaires et qu'elles servent à produire en quantité et en qualité optimale les biens et services pour le plus grand nombre de personnes.

Pour ce faire, l'amélioration de la transparence dans la gestion budgétaire et le renforcement des contrôles de tous ordres dans l'exécution des dépenses seront des instruments privilégiés de gestion des finances publiques.

A cet effet, les mécanismes et institutions nécessaires seront mis en place et rendus opérationnels, y compris la Cour des Comptes dans le but notamment de répondre à l'une des exigences de la présente législature et de l'état de droit, à savoir la production de projets de lois de règlements pour accompagner les projets de lois de finances.

Par ailleurs, la nécessité de mettre en place une Inspection Générale des Finances réellement efficace et opérationnelle devient plus que jamais indispensable.

Elle sera l'instrument de surveillance rapprochée pour éviter que des erreurs fatales telles que celles qui ont été découvertes et mises à nu lors des contrôles dont je viens de faire mention à l'instant soient à nouveau commises au préjudice de l'Etat.

Ce dispositif institutionnel de contrôle aura dans un premier temps un rôle pédagogique afin de permettre à tous ceux qui gèrent les deniers publics de se mettre à niveau par rapport à l'orthodoxie que prescrivent les textes. Après le temps d'apprentissage, les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi.

Compléter ces dispositifs visant à instaurer plus de transparence dans la gestion des finances publiques, revient pour nous d'engager une lutte méthodique contre la corruption embrassant l'ensemble des domaines de la vie publique afin que les ressources publiques servent à produire en quantité et en qualité, des services publics équitablement distribués à la population.

Dans cette optique, les efforts se concentreront à court terme sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent avec les structures existantes et ;
- l'adoption d'un plan d'action destiné à prévenir le fléau et à assurer un traitement équitable et transparent des cas de corruption par les juridictions compétentes.

Le redressement et la relance de l'économie nécessitent également la création des conditions propices pour l'épanouissement du secteur privé qui devra désormais jouer effectivement son rôle de moteur de la croissance économique.

A cet effet, les actions prioritaires du Gouvernement s'organiseront autour du renforcement de l'environnement réglementaire et institutionnel de promotion du secteur privé national ainsi que pour l'attraction des investissements directs étrangers.

A cet égard, il y a lieu d'améliorer et de perfectionner le fonctionnement du Guichet Unique pour les formalités de création des entreprises. De plus, il importe d'adapter la législation nationale des affaires au droit OHADA et de doter le pays d'un nouveau code des investissements en vue de garantir les droits de propriété, le transfert des capitaux et des dividendes tout comme la liberté privée d'entreprendre.

L'un des objectifs clés que visera la relance de l'économie sera de gagner la bataille de la création d'emplois. La promotion des PME/PMI ainsi que des initiatives porteuses des groupes spécifiques tels que les jeunes et les femmes sera cruciale à cet égard. Le dispositif institutionnel mis en place à travers la création de la l'Agence Centrafricaine pour la Formation professionnelle et l'Emploi (ACFPE) ainsi que les Fonds d'Appui déjà institué par cet organisme seront les instruments privilégiés de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Tout sera donc mis en œuvre afin que ces institutions deviennent opérationnelles dans les prochains mois et reçoivent, le cas échéant, des missions précises en direction des groupes cibles considérés afin de libérer et soutenir les énergies des jeunes et des femmes dans le sens de la création de richesses et d'emplois pour lesquels des appuis appropriés seront conçus et mis en œuvre.

Pour développer efficacement les PME/PMI, il sera nécessaire de moderniser les systèmes de production et de distribution de biens et services, notamment en développant la recherche dans son ensemble à travers sa promotion à l'université et dans les instituts. En plus, la recherche

technologique spécifique sera amplifiée pour doter les entreprises de savoir faire et de techniques adaptés à notre contexte national et susceptibles de rendre compétitifs les produits de fabrication locale face à la concurrence féroce et grandissante des produits importés.

(iii) la gouvernance locale vise le rapprochement de notre administration et des administrés.

Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faire adopter les textes législatifs et règlementaires relatifs à la décentralisation et à la régionalisation. Il ne manquera pas de faire aboutir le renforcement institutionnel du Haut Commissariat à la Décentralisation et Régionalisation et des collectivités locales en cours pour favoriser le développement d'un leadership féminin au niveau des collectivités locales. Enfin, il poursuivra les discussions avec la délégation de la Commission Européenne en RCA en vue de la mise en place prochaine des « pôles de développement » afin de répondre aux attentes de la plus grande partie des populations de l'intérieur, car il faut bien le dire, cet important programme concerne une population estimée sur la base du dernier recensement à plus de 1.350.000 habitants en 2008 soit 31% de la population totale du pays.

Un effort particulier sera fait en direction de notre Administration du Territoire, pour la transformer en une véritable administration de développement.

Pour ce faire, le Gouvernement va :

- organiser des cycles de formation et de perfectionnement à l'ENAM de Bangui, du personnel de l'Administration du Territoire, pour l'emmener à mieux appréhender l'action du gouvernement et la science administrative ;
- redéployer un personnel compétent dans les sous – préfectures non pourvues en sous-préfets et autres personnels administratifs ;
- réhabiliter avec l'appui de l'Union Européenne à travers les « pôles de développement », les infrastructures non entretenues qui, jusque là, ne permettent pas un fonctionnement optimal de nos services décentralisés.

S'agissant de nos chefs de villages et quartiers, le Gouvernement mettra immédiatement en place un groupe de travail chargé d'étudier ce dossier et de lui faire de propositions sur leur statut.

C. LA STABILISATION MACROECONOMIQUE

La relance de la croissance économique, dans un environnement économique international incertain, dépendra de notre capacité à poursuivre sans relâche les réformes engagées avec l'appui multiforme des partenaires.

L'atteinte du point d'achèvement de l'I.P.P.T.E demeure pour mon Gouvernement l'objectif primordial à atteindre d'ici juin 2009.

Dans cette optique, mon Gouvernement s'engage à valider toutes les actions préalables à la fin du mois de mars.

Nous attendons dans ce processus de relance de la croissance économique associer pleinement le secteur privé par la promotion des pme/pmi et la sécurisation du climat des affaires en RCA.

Il est évident que l'amélioration du climat des affaires ne pourrait se faire que dans le cadre du respect des obligations conformément aux lois et textes en vigueur.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

D. LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET LA RELANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS

La situation de l'enclavement intérieur et extérieur de la République Centrafricaine place en premier ordre les problèmes d'infrastructures de transport dans son économie.

Il s'agit de poursuivre la remise en état des infrastructures de base en vue de la relance de l'économie du pays.

Certains partenaires bilatéraux et multilatéraux nous appuient déjà dans ce secteur, non sans moins compter sur l'appui du Fonds d'Entretien Routier qui assure l'entretien des routes en zone rurale, réfectionne les ouvrages d'art pour permettre le transport des personnes et des biens dans l'arrière pays.

Aussi, afin de permettre l'écoulement des produits vivriers et agricoles vers les grands centres urbains et pour limiter la flambée de prix des dits produits, le Gouvernement procédera à un désenclavement diversifié du territoire national. Les efforts du Gouvernement dans le secteur des Transports Routiers porteront sur :

La lutte contre la mise en place des barrières illégales qui freinent la libre circulation des personnes et des biens ;

La réhabilitation de 732 km de route revêtues

La réhabilitation de 3183 km de route en terre ;

La réhabilitation de 1904 km de pistes rurales ;

La réhabilitation de 163 ouvrages d'art.

De même, la croissance et le développement économique seraient un leurre si l'on ne place pas l'homme au centre de toutes les stratégies car, le but ultime de l'action gouvernementale est de contribuer à l'épanouissement complet de la personne humaine.

C'est pour cela que l'un des grands axes du programme de mon Gouvernement sera consacré à la création des conditions pour que chaque Centrafricaine et chaque Centrafricain, puisse accéder de manière équitable à un paquet minimum de services essentiels.

Du reste, ces services sont indispensables pour accroître la productivité du travail.

En effet, quelle performance pourrait avoir un individu malade qui ne peut se faire soigner ?

Comment moderniser l'économie en l'absence d'une éducation de qualité ?

Comment survivre sans l'eau potable et un logement décent ?

Que peut-on faire de durable en l'absence de sécurité ?

Autant de services dont la fourniture dépend largement de l'action de l'Etat.

*En matière de santé, les difficultés qu'a traversées notre pays ont contribué à détériorer les systèmes et services de santé.

Nos formations sanitaires manquent d'équipements, de matériels de soins, de médicaments et de ressources humaines suffisantes.

Les échos alarmants nous parvenant, traduisent une situation réelle d'insuffisance de services de santé.

Pour les années à venir, le Gouvernement entend renforcer le système national de santé ; intégrer la santé de la mère et de l'enfant au centre des préoccupations ; favoriser l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien aux malades vivant avec le VIH/SIDA ; renforcer les actions de prévention, et de traitement pour faire reculer de façon significative le paludisme ; et renforcer le dépistage et le traitement de la tuberculose.

L'action gouvernementale, comme vous pouvez le constater, vise la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière de santé à savoir : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.

Dans cette perspective, des initiatives seront bientôt lancées parmi lesquelles :

-la réhabilitation des formations sanitaires ;

- le recrutement et la formation des personnels de santé pour renforcer les effectifs et l'élaboration d'une politique nationale de ressources humaines pour la santé ;

- le renforcement du programme élargi de vaccination ;

- le renforcement des actions de distribution de moustiquaires imprégnées pour lutter contre le paludisme;

- l'élargissement des actions de prévention de la transmission du VIH de la mère à enfant et de prise en charge par les ARV des personnes atteintes par la maladie du Sida.

*En matière d'éducation et de formation, les efforts conjugués du Gouvernement et des parents d'élèves ont permis à la RCA d'atteindre une nette augmentation du taux de scolarisation en 2008(81,7% contre 75% l'année précédente).

Cependant, des défis importants restent à relever notamment le manque de personnel enseignant et l'insuffisance de la formation pédagogique du personnel en place, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et des équipements, la pénurie de manuels scolaires et de matériels didactiques, la

faiblesse de l'appui pédagogique et du système de gestion centralisé ; et l'inadaptation des programmes d'enseignement aux nouvelles données du marché du travail et de l'emploi.

Face à ces contraintes, le Gouvernement s'est fixé comme priorité, d'assurer l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015 tout en ayant des ambitions pour tous les autres degrés d'enseignement.

Pour l'enseignement préscolaire, le Gouvernement encouragera les initiatives de son développement sur base communautaire et tâchera d'assurer l'amélioration qualitative et quantitative de son offre.

Au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et technique l'accent sera mis également sur la qualité et l'équité à tous les niveaux, à travers, la construction de nouvelles salles de classes modernes, la réhabilitation des salles de classe vétustes, l'équipement des écoles en tables-bancs ; l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves par le recrutement, la formation et le recyclage des enseignants ; la fourniture de plus de manuels et matériels scolaires ; l'amélioration des taux de scolarisation et de rétention des élèves en cours de cycle et la réalisation des autres actions prévues dans les documents de la Stratégie du secteur de l'Education.

Des efforts similaires seront consentis en direction de l'enseignement supérieur pour le rendre plus accessible et plus adapté aux exigences du moment. Dans ce cadre, des mesures appropriées seront prises en vue de :

la poursuite de la refondation des programmes au niveau des autres établissements de l'Université de Bangui ;

la recherche de financement pour l'équipement matériel de la scolarité en vue de répondre aux exigences du système LMD et pour la formation et le renforcement des capacités du personnel ;

la recherche de financement pour l'amélioration des infrastructures d'accueil des étudiants (construction des amphithéâtres, de laboratoires et salles de classes et des professeurs.

Une attention particulière sera également accordée à l'alphabétisation des adultes en vue de créer un environnement leur permettant d'avoir accès à une éducation afin de mieux s'intégrer dans leur milieu et de gérer efficacement leurs activités génératrices de revenus.

Enfin, l'enseignement technique et professionnel sera renforcé par :

- la redynamisation des formations courtes pour l'insertion professionnelle en partenariats avec les maîtres-artisans et employeurs du secteur agricole ;

- la rationalisation des filières de l'enseignement technique classique en partenariat avec l'ACFPE, le Patronat et le GICA. *Au titre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, l'action gouvernementale à court terme s'articulera autour du développement de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau, l'amélioration du niveau d'accès des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement par la promotion d'infrastructures adéquates ; et la sensibilisation de la population sur l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement sur la santé. Un programme de réalisation des infrastructures couvrant l'ensemble du territoire est déjà mis en place avec pour objectif d'atteindre un taux de couverture des zones ciblées d'au moins 60 % à l'horizon 2015.

* Dans le domaine de l'habitat, le Gouvernement est conscient du désir profond de chaque Centrafricain de construire sa propre maison, quel que soit le niveau de ses revenus. La nouvelle approche développée depuis l'année dernière qui visait la restructuration des quartiers informels sera poursuivie. A cet effet, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre la stratégie nationale d'habitat dont les grandes orientations sont :

- la restructuration des quartiers

la réhabilitation des infrastructures urbaines ;

la révision des plans d'urbanisme de référence ;

la révision des textes domaniaux et fonciers ;

la promotion et la vulgarisation des matériaux locaux irréguliers par l'ouverture des voies de pénétration ;

la création et la viabilisation des lotissements en vue de la construction des logements sociaux ;

Le rôle du Gouvernement sera déterminant pour impulser la réalisation de ces objectifs avec l'appui du secteur privé.

*En matière de protection sociale, il est indéniable qu'une frange importante de la population centrafricaine, sinon la majorité des centrafricains, est incapable de faire convenablement face aux événements imprévus tels que la perte d'emploi, la maladie, les mauvaises récoltes dues à la vulnérabilité du système de production agricole. La situation est d'autant plus difficile notamment du fait que le système de sécurité sociale ne couvre qu'une minorité d'individus, laissant les autres dans une précarité presque fatale. En outre, même les personnes couvertes par le système de sécurité sociale ne sont pas totalement à l'abri des surprises, étant entendu que ce système connaît parfois des défaillances notables. La faiblesse du pouvoir d'achat et l'effritement de la solidarité familiale ont aussi entraîné la quasi-disparition de ce qu'on peut considérer comme le système de sécurité sociale constitué par les membres les plus nantis des familles. Dans ces conditions, le souci premier du Gouvernement est d'améliorer la protection sociale des couches pauvres et vulnérables de la population, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants d'une manière générale et plus particulièrement les orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA. Il devient à cet égard indispensable de concevoir et de mettre en œuvre une politique de protection sociale orientée principalement vers le développement de nouvelles stratégies de prise en charge des populations concernées pour pallier la faiblesse de la solidarité familiale ; le renforcement des capacités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale(CNSS) pour la prise en charge des populations vulnérables, la mise en place des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel et des artisans, et l'amélioration de la prévention et de la gestion de la vulnérabilité aux différents chocs et catastrophes. En ce qui concerne les personnes handicapées, il s'agira plus particulièrement de leur prise en charge en matière d'éducation et de formation professionnelle, de l'assistance à leur apporter dans la recherche d'emploi et de l'actualisation des politiques sectorielles en vue de prendre en compte leurs conditions particulières et leur intégration dans tous les secteurs d'activités et de la vie économique nationale. Les personnes âgées, qui demeurent également un groupe vulnérable, méritent toute notre attention. C'est pourquoi une étude sera commandée en vue d'élaborer une politique nationale pour leur protection. La protection de l'enfance fera l'objet de l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale ; de l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour la protection des orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA ; de l'organisation et l'encadrement des populations pour une participation active et permanente au développement endogène et auto entretenu ; de la planification, la coordination et le suivi des programmes de protection et de promotion de l'enfance et de la jeunesse en difficulté ; et de l'appui aux couches les plus défavorisées pour faire écran à la désintégration de la famille, au trafic et à l'exploitation de l'enfant.

D'une manière générale, le Gouvernement mettra en place un organe de coordination des actions sectorielles actuellement menées au niveau des départements ministériels en vue de mieux suivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Enfin, il poursuivra dans le domaine de l'action sociale et humanitaire, les opérations de rapatriement des Centrafricains réfugiés au Sud du Tchad et à l'Est du Cameroun.

TRES HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ;

HONORABLES DEPUTES ;

MESDAMES ET MESSIEURS,

S'agissant des autres infrastructures de base : le Gouvernement va tout mettre en œuvre afin que les projets dont les financements ont déjà été identifiés puissent démarrer dans les meilleurs délais.

Ainsi, dans le sous secteur du Transport Fluvial, des efforts seront poursuivis pour la mise en perspective des programmes de navigabilité sur les eaux de l'Oubangui et de la Sangha.

Une autre mesure de désenclavement du pays portera sur la sécurité et la sûreté de l'Aéroport International de Bangui M'poko.

Concernant les Télécommunications et les Nouvelles Technologies, l'objectif du Gouvernement reste la modernisation des télécommunications en RCA et d'atteindre d'ici 2010 un taux de couverture géographique en téléphonie de 70%, celui de la population de 80% au moins.

Ces projets seront réalisés non seulement par le concours des opérateurs privés des réseaux

cellulaires mais aussi par la Socatel.

Dans le domaine de la Poste, l'Office National de la Poste et l'Epargne est en cours de restructuration.

L'objectif le plus urgent est de répartir progressivement les opérations CCP dans tous les bureaux de la poste de Bangui et ceux des villes des provinces afin de faciliter le paiement des salaires des fonctionnaires, le transfert d'argent pour les hommes et femmes d'affaires.

Cela aura pour avantage d'éviter aux enseignants, infirmiers, médecins, éléments de force de défense et de sécurité et autres fonctionnaires d'abandonner leurs postes de travail pour se déplacer de leurs régions vers Bangui pour percevoir leurs salaires.

*Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

*Honorables Députés,

*Distingués Invités

Le secteur Agricole occupe 75% de la population active, la promotion de ce secteur sera un moyen efficace de lutte contre la pauvreté qui sévit en milieu rural. Le secteur agricole reste de ce fait la première priorité dans les activités de production.

La stratégie du Gouvernement reste la relance des productions de rente, l'augmentation des productions vivrières et le développement de l'élevage.

Il s'agira pour le Gouvernement de :

faire améliorer la production agricole par :

*la production et la diffusion des semences de qualité en milieu paysan ;

*la mise à la disposition des paysans des équipements agricoles adéquats et performants ;

*la promotion et la diffusion d'engrais, des pesticides et de tous les intrants agricoles appropriés ;

*la promotion de l'utilisation de la traction animale ;

*la redynamisation des programmes d'encadrement et de vulgarisation des techniques dans toutes les zones de productions agricoles.

En matière d'Elevage, le Gouvernement mettra en place une stratégie concertée pour favoriser le retour des éleveurs peuls partis du pays pour s'installer dans les pays voisins. Il veillera aussi à leur accueil et réintégration dans leurs zones respectives.

Les capacités d'intervention des services centraux et régionaux du Ministère en charge de l'Elevage et de l'Agence nationale de développement de l'élevage(ANDE) seront renforcées par des moyens logistiques et des équipements adaptés afin de les rendre plus opérationnels sur le terrain.

Une attention particulière sera placée sur le suivi des activités des associations socioprofessionnelles du secteur de l'élevage, notamment les organisations d'éleveurs, des commerçants de bétail et des bouchers en vue de les voir se renforcer et se redynamiser.

Plusieurs projets identifiés dans le cadre de la crise alimentaire et du DSRP vont obtenir leurs financements au courant de l'année 2009 et seront mis à exécution. C'est le cas des projets suivants :

-« Appui à la sécurisation des moyens d'existence durable des groupes vulnérables dans le cadre de la flambée des prix des produits alimentaires en RCA »(ISFP) sur financement conjoint FAO/PNUD pour un montant de 95 000 dollars américains. Ce projet concerne exclusivement la seconde campagne de vaccination contre la PPCB et un volet d'enquête sur les prix des produits dans les zones de production.

-« Projet d'urgence d'appui à la santé animale »dans huit(8) préfectures de la RCA. Les activités seront financées par le PNUD et la FAO pour un montant de 52 869,90 dollars américains.

-« Programme global d'élimination de la peste bovine », qui sera financé par la FAO pour un montant de 53 000 dollars américains.

-« Appui au développement des productions animales » sur financement de la BAD pour un montant global de 430 millions de FCFA.

* Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

*Honorables Députés,

*Distingués Invités

Le secteur forestier a eu, par le passé, une forte contribution à la croissance économique, devra retrouver sa place avec des mesures énergiques de relance de la production intégrant les objectifs de

préservation, de renouvellement et d'une gestion saine et durable des ressources. Le Gouvernement veillera à la stricte application des mesures d'assainissement de la filière forêt.

Ces mesures viseront :

la mise en œuvre effective d'un nouveau Code forestier et sa vulgarisation ;

l'ouverture des négociations avec l'union Européenne dans le cadre du processus FLEGT ;

le suivi des mesures de relance de la filière Bois ;

l'opérationnalité de l'Observatoire Economique de la filière bois ;

la relecture du code de la pêche et de l'aquaculture ;

La relecture du code de la faune ;

La définition d'un cadre juridique pour les activités des Zones Cynégétiques Villageoises(ZCV).

Le Tourisme et l'Artisanat devront aussi contribuer à la relance de l'économie nationale. C'est pourquoi, le Gouvernement s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

renforcer le partenariat avec le secteur privé par la mise en place d'un environnement juridique favorable au développement des infrastructures touristiques et artisanales tels que le palais de congrès, cité de tourisme culturel, établissement d'hébergement et de restauration de type économique ;

développer le tourisme communautaire et le tourisme de proximité ;

rénover et équiper l'Oubangui Hôtel, l'Hôtel du Centre et poursuivre la construction des 500 chambres ;

aménager les sites touristiques de Nzangha-Sangha, Manovo Gounda saint Floris etc...

Le concours technique et financier des bailleurs de fonds traditionnels sera sollicité pour la réalisation de ces projets.

Dans le secteur du Commerce, dans le souci de l'amélioration du climat des affaires, la priorité sera de rétablir la confiance entre l'Etat et les opérateurs privés par le renforcement du Cadre Permanent de Concertation Etat/secteur Privé et ensuite, d'améliorer la performance du guichet unique dont la mission principale est de faciliter les formalités de création d'entreprise aux nouveaux opérateurs voulant investir en République Centrafricaine.

* Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

*Honorables Députés,

*Distingués Invités

Le Gouvernement accorde une importance particulière aux problèmes de la Jeunesse (moins de 25 ans) qui représente 62% de la population nationale.

C'est pourquoi, le Gouvernement entend :

Dans le secteur de la Jeunesse :

mettre en place le Bureau Exécutif National du Conseil National de la Jeunesse en tant qu'instrument de mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse ;

définir un cadre de concertation institutionnelle en matière d'encadrement et de promotion des jeunes qui aura pour mission de travailler sur tous les problèmes de développement ;

finaliser l'étude visant la mise en place d'un Fonds National d'Appui aux initiatives des jeunes ;

finaliser la construction des maisons de jeunes à Birao, Sibut, Paoua et le 1^{er} arrondissement de la Ville de Bangui

Dans le secteur des Sports :

organiser un forum de validation du document de politique nationale des sports ;

élaborer et faire adopter les textes subséquents de loi créant l'Office National de Promotion et de Gestion des Infrastructures Sportives Publiques.

Dans le secteur de la Culture

l'élaboration d'un répertoire des opérateurs culturels nationaux et étrangers ;

la mise en œuvre du projet de Centre de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC) en RCA ;

la restructuration du Bureau Centrafricain du Droit d'Auteur(BUCADA).

Je ne puis terminer mon exposé sur les services publics indispensables sans évoquer l'importance des missions de facilitation et d'articulation des programmes sectoriels qui incombent aux départements ci-après :

* la Diplomatie et l'Intégration Economique : de nouvelles orientations sont données à la diplomatie centrafricaine pour qu'elle ait pour mission principale la recherche des moyens pour le développement. Elle devra par le biais des négociations bilatérales et multilatérales, ouvrir des marchés avantageux pour l'exportation de la production nationale, drainer des capitaux vers le pays et procurer de l'emploi à nos cadres dans les organisations internationales.

Pour ce faire, le personnel plus compétent sera redéployé dans nos ambassades.

Il sera aussi question de la révision de la carte diplomatique et consulaire de la RCA et celle fixant les effectifs dans nos chancelleries.

***la Fonction Publique Centrafricaine :** le renforcement de la démocratie doit être soutenu par une réforme de l'Etat dans ses structures et dans son fonctionnement. Les textes qui régissent notre administration sont pour la plupart aujourd'hui largement dépassés et ne répondent plus aux conditions de fonctionnement d'un Etat moderne. Nous devons oser et sortir de la routine pour rendre notre administration plus apte à répondre aux situations nouvelles et aux besoins du 21e siècle. Chacun devra se résoudre à accepter que des mesures hardies soient prises pour que notre Etat soit à la hauteur des enjeux d'un monde en perpétuelle mutation, où la science et la technique révolutionnent quotidiennement notre vie. Nous devons dépoussiérer notre Administration, créer les conditions utiles pour un bon rendement de la fonction publique, et faire ainsi de notre Administration, un outil efficace au service du développement. Dans cet esprit, l'Etat devra être plus proche des citoyens, plus accessible et donc plus efficace. Les services publics doivent s'adapter à la volonté de tous les Centrafricains afin d'avoir une Administration disponible, suffisamment à l'écoute de nos compatriotes. Nos concitoyens ne doivent plus redouter l'idée d'avoir affaire à l'Administration. Elle doit être à leur service et les aider dans tous les actes de la vie civile et publique. Mais si l'Administration doit être au service des citoyens, ceux-ci doivent aussi, et de plus en plus, être de vrais acteurs de l'amélioration du fonctionnement de l'Etat. Le moment est venu pour que chacun comprenne, que nous sommes, en tant que citoyens, tous comptables de la bonne marche de notre pays. Nous devons participer chaque jour à redonner une nouvelle image à notre pays, à faire preuve de plus de civisme, à montrer quotidiennement notre amour de la Patrie.

La fonction publique centrafricaine qui en dépit des efforts reste caractérisée par un absentéisme chronique et le non respect de la déontologie de travail, doit s'améliorer pour devenir efficace, efficiente et performante. A cet effet, le Gouvernement s'engage à :

faire aboutir la révision du statut général de la fonction publique ;

finaliser la mise en place de la procédure simplifiée de gestion administrative et financière du personnel de l'Etat ;

poursuivre les audits organisationnels des ministères ;

Poursuivre le processus de mise en place un système intégré de gestion de ressources humaines de l'Etat ;

poursuivre la vérification de l'authenticité des diplômes ;

Prendre les textes d'application du nouveau code du travail ;

Poursuivre le programme de contrat d'insertion professionnelle des jeunes ;

Poursuivre la restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

*la Communication, le Civisme, le Dialogue et la Réconciliation Nationale seront traduits en une série d'actions dont les liens sont appelés à se renforcer. Des actions dans tous ces domaines seront menées à travers des campagnes, des séminaires, des émissions radios et des organes de presse.

Enfin, des mesures appropriées seront prises au sujet de l'émetteur de Bimbo, de la radio rurale, de la télévision centrafricaine et de l'Agence Centrafricaine de Presse(ACAP).

*Dans le secteur de la Justice, aucun Etat moderne ne peut efficacement fonctionner sans une justice digne de ce nom.

Les conditions devront être créées pour que les citoyens aient confiance dans leur justice.

Les réformes déjà engagées et qui visent à assurer un meilleur fonctionnement de la justice, une justice moderne et équilibrée, protectrice des droits et libertés des citoyens et garante d'un bon

fonctionnement des institutions, seront poursuivies afin d'assurer définitivement dans notre pays le triomphe du droit et de la justice en toutes circonstances.

Les missions de protection, du respect des Droits de l'Homme et de la lutte contre l'impunité seront au nombre des actions que le Gouvernement aura impérativement à mener.

Il s'agira de la promotion d'une politique d'unité nationale fondée sur la tolérance, la culture de la paix, le dialogue et le rejet de toute forme d'injustice.

Il sera aussi question d'instauration d'un service de permanence au niveau du parquet, permettant de multiplier les visites des centres de détention afin de lutter contre les arrestations arbitraires.

L'intensification des programmes de sensibilisation et d'éducation des forces armées centrafricaines (FACA) et autres sur le respect des Droits de l'Homme sera également poursuivie.

Pour ce qui concerne la lutte contre l'impunité, le Gouvernement entend poursuivre sa collaboration avec la Cour Pénale Internationale dans les procédures d'enquête sur les crimes commis dans notre pays.

*Très Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

*Honorables Députés ;

*Distingués invités

E. LA PROMOTION DU DIALOGUE POLITIQUE ET SOCIAL, L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU DIALOGUE POLITIQUE INCLUSIF EN VUE DU DEROULEMENT CORRECT ET TRANSPARENT DU PROCESSUS ELECTORAL

Dans ce domaine qui revêt une importance cardinale pour la stabilité politique et sociale de notre pays, mais aussi pour la relance véritable du processus de démocratisation, les recommandations adoptées par le Dialogue Politique Inclusif seront mises en œuvre pour satisfaire les préoccupations exprimées.

a) Parlant de la préparation des futures élections générales, il s'agira tout d'abord de mettre en place un comité ad hoc chargé de la révision du Code Electoral en vue de son adaptation aux dispositions Constitutionnelles.

Le Gouvernement veillera ensuite à la mise en place d'une Commission Electorale Indépendante(CEI) qui aura la mission d'étudier les questions d'organisation pratique et du déroulement des futures élections en relation avec le Ministère chargé de l'administration du Territoire.

Le Dialogue Politique inclusif a souhaité l'organisation des élections municipales au cours de cette année pour qu'il soit mis fin à l'existence des délégations spéciales qui travaillent depuis lors en lieu et place des autorités municipales élues.

S'il est vrai que cette préoccupation a toute son importance, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre nécessite d'importants moyens financiers à mobiliser.

C'est pourquoi le Gouvernement mettra sur pied dans les tous prochains jours, une commission chargée d'étudier la faisabilité de ce dossier.

b) Concernant la Constitution, la question du strict respect de ses dispositions est un impératif auquel le Gouvernement doit se soumettre. A cet effet, il prendra des dispositions pour faire assurer :

- le respect de la procédure relative au Haut Conseil de la Magistrature et à la mise en place de la Haute Cour de Justice ;

-le vote et la promulgation d'une Loi Organique sur les collectivités territoriales et l'adoption des textes réglementaires subséquents;

-le respect des dispositions de la Constitution relative à la déclaration des patrimoines des personnalités visées et sa publication par la Cour Constitutionnelle ;

-le respect et l'application scrupuleuse des dispositions pertinentes de la Constitution relatives à la laïcité de l'Etat et la proscription de toutes formes de discrimination fondée sur des considérations religieuses.

c) sur la gouvernance, il sera procédé à la publication des résultats d'audits réalisés sur la gestion des secteurs productifs et des poursuites judiciaires seront engagées à l'encontre des auteurs de détournement car le Gouvernement reste convaincu que la délinquance financière doit être combattue si l'on veut disposer de ressources nécessaires au financement de notre développement.

d) sur les partis politiques, le souhait du Gouvernement est désormais de faire assoir une démocratie dans laquelle les droits et libertés des citoyens et des acteurs politiques sont garantis et protégés quotidiennement.

A ce sujet, et puisque nous sommes devant le Parlement, je voudrais réaffirmer notre volonté et celle du Président de la République, Chef de l'Etat, de voir l'opposition politique dotée d'un statut qui précise ses droits et les garanties de sa protection réelle mais qui rappelle aussi ses devoirs dans le cadre de la République et de l'Etat de droit.

A cet effet, le Gouvernement prendra toutes dispositions pour que les lois de la République en la matière soient respectées.

Mais je tiens à dire que notre pays a longtemps souffert de l'incompréhension entre ses fils. Nous avons perdu beaucoup de temps dans de vaines querelles et dans des conflits fratricides qui n'ont eu comme résultat que de nous éloigner de la recherche des solutions idoines à nos vrais problèmes. Désormais, nous devons tourner le dos à la politique politicienne et nous mettre au travail pour construire les bases d'un développement durable dont les fruits profiteront à l'ensemble des centrafricains. Nous devons, pour ce faire, redécouvrir les vertus de la solidarité et du partage, tendre la main aux plus faibles d'entre nous, assurer le minimum vital à chaque centrafricaine et à chaque centrafricain, voilà ce qui devra désormais nous mobiliser.

e) Pour ce qui concerne la situation sécuritaire, le Gouvernement s'engage à :

- poursuivre la réforme du secteur de sécurité ;
- faire adopter et à mettre en œuvre la loi de programmation militaire ;
- mettre en œuvre le programme DDR conformément à l'Accord Global de Libreville ;
- respecter les accords de paix conclus avec les ex-groupes armés et à cesser définitivement les hostilités ;
- poursuivre l'identification de toutes les victimes des différents conflits et évaluer les préjudices subis par celles-ci. Mais, je tiens à relever que nous devons tous avoir le sens du respect de la parole donnée. Les différents accords de paix signés doivent être respectés si nous voulons d'un retour définitif à la paix et à la stabilité tel que les centrafricains l'ont exprimé et souhaité lors des travaux du DPI.

Les derniers agissements observés dont le dernier épilogue a été l'attaque le 20 février 2009 de la ville de Batangafo par les éléments de la FDPC d'Abdoulaye Miskine semant la panique au sein de la population, pillant et saccageant non seulement les bâtiments administratifs mais aussi les installations des ONG humanitaires opérant dans la région, ne sont pas de nature à concourir à un retour à la paix.

C'est pourquoi, le Gouvernement exhorte le FDPC qui est signataire de l'Accord de paix de Syrte en Lybie et de l'Accord Global de paix de Libreville à respecter ses engagements.

* Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

* Honorables Députés,

* Distingués Invités

Au terme de cette déclaration, je voudrais vous redire que notre Discours programme s'inscrit dans la droite ligne du programme politique de son Excellence, le Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVONDA, qui entend réconcilier actions et convictions.

J'ai développé devant vous les actions que mon Gouvernement entreprendra pour traduire dans les faits les choix politiques sur lesquels les Centrafricains se sont prononcés lors de l'élection du Chef de l'Etat en 2005. Vous l'aurez sans doute compris, la tâche est énorme, le délai court, mais le défi est exaltant et ma détermination sans faille. Le Gouvernement ne pourra réussir qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés, à commencer par vous Honorables Députés. La Constitution de notre pays nous fait obligation en son article 41, alinéa 1 de vous présenter notre politique générale et d'obtenir votre confiance pour sa mise en œuvre.

Je vous demande solennellement cette confiance.

Je ne doute pas que vous me l'accorderez en toute liberté et en toute responsabilité, car je sais que vous avez pris la mesure des enjeux qui nous attendent et qui doivent trouver une réponse. Pour finir, permettez-moi de m'adresser à nos compatriotes pour leur dire : que notre pays vient d'amorcer un

tournant décisif depuis la fin du DPI. Chacun de nous doit contribuer à sa manière à créer les conditions nouvelles de sécurité et de paix pour faire de notre pays une terre où il fera bon vivre pour tous. Nous ne devons donc pas relâcher nos efforts. Que Dieu nous aide davantage à vivre ensemble et à travailler dans la paix, la réconciliation et l'amour de la Patrie, pour faire du Centrafrique, un pays véritablement prospère.

Je vous remercie